



Saint Bonnet

le Courreau



Informations Mairie

Jours et Horaires d'ouverture

Mardi, Jeudi et Vendredi 9h15 à 14 h15

Tél : 04 77 76 81 87

mail du secrétariat : stbc.s@orange.fr

Liens site internet :

<http://www.saint-bonnet-le-courreau.fr/>

Lien site internet maison de santé : m脾lesol-lagnes.fr (il permet de connaître les services proposés, les horaires, numéro de téléphone et plateforme MAIIA pour la prise de rendez-vous, l'actualité liée à la vie de la maison de santé (vaccination Covid, éducation thérapeutique...)).

Ne pas hésiter de faire passer les infos à la mairie pour mise à jour du site internet

Formalités

Carte d'identité Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement : attention, il n'y en a pas à Saint Bonnet le Courreau !

Vous avez 2 possibilités :

◆ Une pré-demande en ligne via le site www.servicepublic.fr et une prise de rendez-vous en ligne via le site <https://rendezvousonline.fr/>

◆ Si vous ne possédez pas internet, prenez rendez-vous avec la mairie où vous souhaitez faire la demande. Les plus proches Boën sur Lignon ou Montbrison.

Il faudra ensuite vous rendre dans la mairie choisit pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

La carte d'identité et le passeport ne sont pas délivrés immédiatement. Le délai de fabrication dépend du lieu et de la période de la demande. Durant les vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

TARIFS de la Salle des Fêtes pour 2023

Délibération du 1^{er} décembre 2009

	Personnes domiciliées Sur la Commune	Hors Commune
Grande salle	200€	260€
Apéritif (mariage)	110€	170€
Assemblée Gle	70€	70€
Petite Salle		
Apéritif	80€	100€
Assemblée Gle	50€	50€
Location Cuisine	100€	160€
Vaisselle	50€	50€
Forfait BAL	350€	
Théâtre	350€	
Petite salle forfait annuel	100€	
Grande Salle forfait annuel	150€	

Nouveaux arrivants

Vous êtes arrivés sur la commune récemment, que vous soyez locataires ou propriétaires, merci de vous faire connaître en mairie ou téléphoner au 04 77 76 81 87.

TARIFS des Concessions au cimetière

A compter du 01/01/2010

Le Conseil Municipal décide de réactualiser le prix des concessions au cimetière inchangées depuis 2006.

Il décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01/01/2010

Concessions 15 ans	30€ le M ²
Concessions 30 ans	55€ le M ²
Concessions 50 ans	90€ le M ²

Inscription sur les listes électorales

Où s'inscrire :

- Commune de votre domicile
- Ou commune dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans
- Ou commune de votre résidence, si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- Ou commune où vous avez l'obligation de résider en tant que fonctionnaire
- Ou commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans

Quand faire la demande : au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection.

Quels justificatifs : Carte d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois

Comment faire la demande :

- en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- ou en mairie.

Avis aux propriétaires de logements locatifs

Le conseil municipal demande à tous les propriétaires de logements locatifs d'avertir la mairie lors d'arrivée et de départ de locataires.

Don du sang

Les rendez vous 2023 sont :

- le Mercredi 25 Janvier de 16h à 19h.
- le Vendredi 9 Juin de 16h à 19h.
- le Vendredi 11 Août de 16h à 19h.

Toutes personnes intéressées pour compléter l'équipe peut se faire connaître en Mairie.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2023

Le mot du maire

Gouverner, c'est prévoir !

Les mots d'Émile de Girardin, en 1849, retentissent aujourd'hui comme un réquisitoire sévère : "Gouverner, c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte."

L'entretien des lignes téléphoniques, ou le réseau ferré abandonné dans beaucoup de régions ne donne pas une image très reluisante de notre pays. Pourtant on recommande sans cesse l'utilisation des transports en commun afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle.

Si le réseau cuivre doit être démantelé à partir de 2023, ce sont les mêmes supports pour la fibre et une tempête de neige pourrait bien mettre à mal des entreprises et des particuliers en zone rurale tant les communications par le net sont omniprésentes.

Le risque de coupure d'électricité gentiment appelé délestage plane sur nos têtes pour cet hiver. C'est le résultat de l'inconséquence des décisions politique de ces trente dernières années aussi bien nationale que européenne.

Des décisions à l'emporte pièce comme le passage au tout électrique alors que l'on aura pas un électron pour charger les batteries ni les terres rares pour la fabrication de ces mêmes batteries.

Bien sûr on ne peut pas tout mettre à charge sur nos décideurs. Ils ne sont que les représentants de notre société. Une société de consommation,

du "tout tout de suite", une société qui a perdu une grande partie de ces repères.

Pourtant, à l'avenir, il va bien falloir composer avec le mot sobriété !

Ces lignes précédentes en coup de gueule par rapport aux maires ruraux souvent décriés mais au contact de la réalité du terrain et qui gère avec parcimonie leur municipalité. Notre commune échappe en partie à l'envolée des coûts de l'énergie grâce au réseau de chaleur bois, des installations de géothermie et au choix de rester au tarifs réglementés pour la fourniture électrique.

Cette année, Delphine dans le cadre de son plan de carrière a rejoint la commune voisine de Pralong et Audrey prend la relève. Je les remercie toutes les deux pour leur professionnalisme et leur dynamisme indispensable au sein de nos mairies.

Le contexte national et international est difficile, anxiogène, jamais le monde n'a paru aussi proche du précipice aussi, je souhaite que ces temps de fêtes de fin d'année soit un moment d'apaisement pour chacune et chacun d'entre vous.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 22 janvier à 11 heures 30 à la salle polyvalente pour échanger les vœux.

Boun an à tré tou.



Audrey CHARLES
Secrétaire de Mairie

Informations diverses

SAINT BONNET LE COURREAU Terrains à bâtir disponibles



Batiment existant : 6 logts, un pole médical et une maison d'assistantes maternelles

VUE EXCEPTIONNELLE

JOINDRE LA MAIRIE AU 04.77.76.81.87 ou stbc.s@orange.fr



Guide du citoyen
Suivre l'actualité
de ma commune
À DESTINATION DES CITOYENS



SAINT-BONNET-LE-COURREAU

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



Sur Google Play (Android)



Sur AppStore (iOS)



Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

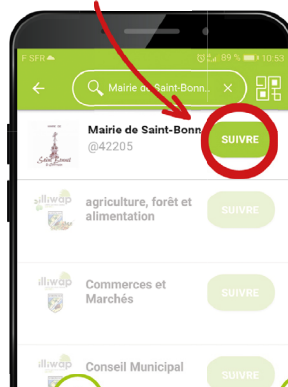
OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



LES AVANTAGES !

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **SUIVRE** pour vous abonner à l'actualité de la commune



GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Réunions du Conseil

Séance du 19 Janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 14 janvier 2022

Présents : Joël EPINAT, Véronique MONTAILLARD, Sylvain MATHEVON, Éric CHALAS, David BREUIL, Jean-Luc BEAL, Virginie FOUGEROUSE, Nathalie COMBE, Annie TARQUINI, André MASSACRIER, Janine MAISON

Absents excusés : Rémi RIZAND, Raphaël MOULIN, Joseph MAURIN, Frédéric MASSON, Secrétaire : Véronique MONTAILLARD

Validation compte rendu du 15 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 15 décembre 2021.

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut, sur autorisation conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts») = 208 200€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 52 050 €, soit 25% de 208 200€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 52 050€

Délibération sur le plan de formation

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique dont dépend la structure, qui mentionnera les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation devra également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA).

Afin d'aider les collectivités, le Centre de Gestion de la Loire (**CDG42**) en collaboration avec le Centre Nationale de La Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont établi un plan de formation inter-collectivité qui a été validé par le Comité Technique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de formation présenté par le Centre de Gestion de la Loire

Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du Centre de gestion de la Loire (CDG42)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérentes aux prestations «hygiène et sécurité» du Centre de Gestion de la Loire (CDG42) bénéficient d'un service «information et conseil en prévention» donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions «d'inspection hygiène et sécurité» obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions «d'assistance individualisée en prévention», «d'assistance mutualisées en prévention» planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention d'adhésion aux prestations «hygiènes et sécurité» du CDG42

Mise à jour du tarif de la garderie de la cantine

La délibération initiale pour le tarif de la cantine prévoyait une facturation à l'heure (1,5€/heure).

La mise à jour consiste à appliquer une tarification à la demi-heure : 0,75€/ demi-heure

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le tarif de 0.75€ la demi-heure

Questions diverses
Le 21 janvier 2022
Le Maire
Joël EPINAT

Séance du 16 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 11 février 2022

Présents : Joël EPINAT, Véronique MONTAILLARD, Sylvain MATHEVON, Éric CHAIAS, David BREUIL, Jean Luc BEAL, Virginie FOUGEROUSE, Frédéric MASSON, Nathalie COMBE, Annie TARQUINI, André MASSACRIER, Janine MAISON, Rémi RIZAND,

Réunions du Conseil

Séance du 16 février 2022

Raphaël MOULIN, Joseph MAURIN

Absents excusés :

Secrétaire : Rémi RIZAND

Mr le Maire demande l'ajout de 2 délibérations concernant des décisions modificatives à prendre.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ajout des 2 décisions modificatives.

Validation compte rendu du 19 janvier 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 19 janvier 2022.

Décisions modificatives

Une première décision modificative concerne les travaux en régie (travaux effectués par les agents communaux) qui étaient prévus à 8 000€. Ils ont, au final, réalisé pour plus de 11 900€ en régie. Il est proposé de faire un virement du compte 722 au compte 21318 de 3 900€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide

cette décision modificative

La deuxième décision modificative concerne le budget du lotissement. La variation de stock est de 321542.18€ et non de 178 000€. Il est proposé de faire un virement du compte 71355 au compte 7133 de 143 542.18€.

Présentation des comptes administratifs 2021

La commune n'ayant pas encore reçu les comptes de gestion, les comptes administratifs seront votés lors du prochain conseil municipal.

Déclaration d'intention d'aliéner

Il s'agit de la vente de la parcelle H633 et de la parcelle E10
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain concernant ces 2 déclarations.

Le 21 février 2022

Le Maire, Joël EPINAT

Séance du 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le seize du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire Date de la convocation : le 11 mars 2022

Présents : Joël EPINAT, Raphaël MOULIN, Rémi RIZAND, Véronique MONTAILLARD, Sylvain MATHEVON, Nathalie COMBE, Éric CHALAS, David BREUIL, Jean-Luc BEAL, Virginie FOUGEROUSE, Janine MAISON, Frédéric MASSON, Annie TARQUINI,
Absents excusés : Joseph MAURIN, André MASSACRIER
Secrétaire : Rémi RIZAND

Validation compte rendu du 16 février 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 16 février 2022.

Vote des budgets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal, de budgets annexes, Section de commune, Lotissement, Maison des Soeurs) pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au Conseil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les budgets : commune, section de commune, lotissement des Rapeaux et Maison des Soeurs 2022 comme suit :

Budget commune :

- Fonctionnement : 985 925.51€
- Investissement : 553 512.18€

Budget Maison des Soeurs :

- Fonctionnement : 33 081.49€
- Investissement : 307 895.87€

Budget Lotissement :

- Fonctionnement : 341 542.18€

- Investissement : 321 542.18€
- Budget Section de commune :
- Fonctionnement : 8 213€

Vote des taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022. Ils restent donc à :

- 25.23% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 37.32% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Convention Familles Rurales

La convention, dénommée " Convention Partenariale dans le cadre du P.E.L. ", a pour objet de préciser les termes opérationnels de la délégation de service public initiée par Chalmazel-Jeansagnière, Palogneux, St-Bonnet-le-Courreau, St-Georges-en-Couzan, St-Just-en-Bas et Sauvain, afin de mettre en oeuvre un programme d'actions en direction des enfants et des jeunes intitulé « Coordination Enfance Jeunesse ». Le coût financier est réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitant. Pour 2022, le coût pour Saint Bonnet le Courreau sera de 4 531.59€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention avec Familles Rurales

Déclaration d'intention d'aliéner

Il s'agit de la vente de la parcelle H632 et H1334, de la parcelle E25 et de la parcelle H1841.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain concernant ces 3 déclarations.

Le 18 mars 2022

Le Maire, Joël EPINAT

Réunions du Conseil

Séance du 4 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le vingt du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 15 avril 2022

Présents: Joël EPINAT, Véronique MONTAILIARD, Sylvain MATHEVON, Nathalie COMBE, David BREUIL, Jean-Luc BEAL,

Virginie FOUGEROUSE, Janine MAISON, Frédéric MASSON, Annie TARQUINI, Joseph MAURIN, André MASSACRIER
Absents excusés: Rémi RIZAND, Raphaël MOULIN, Éric CHALAS
Secrétaire: Jean-Luc BEAL

Validation compte rendu du 16 mars 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 16 mars 2022.

Vote des comptes de gestion, comptes administratifs et affectation des résultats 2021

Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		477 735,12 €	3 525,55 €		3 525,55 €	477 735,12 €
Part affectée à investiss					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	431 593,35 €	573 713,52 €	259 478,21 €	94 760,64 €	691 071,56 €	668 474,16 €
Totaux	431 593,35 €	1 051 448,64 €	263 003,76 €	94 760,64 €	694 597,11 €	1 146 209,28 €
Résultat de clôture		619 855,29 €	168 243,12 €			451 612,17 €
	Besoin de financement		168 243,12 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement		168 243,12 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

168 243,12 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
451 612,17 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Maison des Soeurs

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		8 812,71 €	6 501,60 €		6 501,60 €	8 812,71 €
Part affectée à investiss			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	7 969,89 €	19 239,07 €	40 973,77 €	348 869,24 €	48 943,66 €	368 108,31 €
Totaux	7 969,89 €	28 051,78 €	47 475,37 €	348 869,24 €	55 445,26 €	376 921,02 €
Résultat de clôture		20 081,89 €		301 393,87 €		321 475,76 €
	Besoin de financement		301 393,87 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement		301 393,87 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

20 081,89 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Section de commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part affectée à investiss		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	2 726,96 €	2 726,96 €	0,00 €	0,00 €	2 726,96 €	2 726,96 €
Totaux	2 726,96 €	2 726,96 €	0,00 €	0,00 €	2 726,96 €	2 726,96 €
Résultat de clôture						

Réunions du Conseil

Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	258 101,48 €	0,00 €	258 101,48 €	0,00 €
Part affectée à investiss	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	321 542,28 €	321 542,28 €	321 542,18 €	258 101,48 €	643 084,46 €	579 643,76 €
Totaux	321 542,28 €	321 542,28 €	579 643,66 €	258 101,48 €	901 185,94 €	579 643,76 €
Résultat de clôture			321 542,18 €		321 542,18 €	
	Besoin de financement		321 542,18 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement		321 542,18 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Subvention aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les mêmes montants que l'année précédente à savoir :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT de la SUBVENTION 2022
ACCA.....	200€
Club de l'Amitié.....	200€
Association de la Boule.....	200€
Association des parents d'élèves (pour la gestion de la cantinescolaire)	Délibéré en fin d'année
Club des Jeunes.....	200€
Club sportif.....	800€
Comité des fêtes.....	200€
FNACA.....	200€
Club Loisir Détente.....	200€
COUE QUO SE FOUE VE.....	200€
Rencontres sportives.....	200€
Sou des Ecoles.....	2000€

Mise à disposition d'un local communal

Mr le Maire explique que Mr MARCOUX Olivier a sollicité la mairie pour la mise à disposition de la salle des permanences qui se trouve à l'étage de la Mairie. Il souhaite l'utiliser de façon occasionnelle mais régulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de mettre à disposition la salle des permanences à Mr Marcoux Olivier pour une durée d'un an renouvelable expressément au tarif de 50€/mois

Admission en non-valeur

Par courrier, le comptable de la trésorerie de Montbrison explique qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits

provenant de l'ancien budget de l'eau en raison de différents motifs. Il demande en conséquent l'admission en non valeur de ces titres pour un montant total de 935.55€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'admission en non-valeur de 935.55€

Convention avec Loire Forez pour le diagnostic des locaux commerciaux vacants

Présentation du rapport d'activité de Loire Forez Agglomération

Loire Forez Agglomération a édité son rapport qui présente ses activités par compétences pour l'année 2021. Le rapport est présenté aux conseillers municipaux mais n'a pas à faire l'objet d'une délibération.

Réunion éoliennes à Saint Georges en Couzan

Un comité de suivi a été instauré pour aborder la question de l'éolien sur le secteur de Saint-Georges-en-Couzan.

Au stade actuel, ce comité a pour objectif de permettre à la commune de Saint-Georges-en-Couzan d'étudier les projets, avec l'appui technique de Loire Forez, pour prendre, ensuite et de manière souveraine, sa décision.

Un compte rendu sera bientôt envoyé aux communes limitrophes du projet pour leur permettre de donner leur avis sur ce sujet. Ce point reviendra donc à l'ordre du jour d'un prochain conseil

Le 22 avril 2022
Le Maire, Joël EPINAT

Réunions du Conseil

Séance du 5 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le dix-huit du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 13 mai 2022

Présents: Joël EPINAT, Véronique MONTAILIARD, Sylvain MATHEVON, Nathalie COMBE, David BREUIL, Jean-Luc BEAL, Janine MAISON, Frédéric MASSON, Annie TARQUINI, André MASSACRIER, Rémi RIZAND, Raphaël MOULIN, Éric CHAIAS
Absents excusés : Joseph MAURIN, Virginie FOUGEROUSE,
Secrétaire : Rémi RIZAND

Validation compte rendu du 20 avril 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 20 avril 2022.

Avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun de délégués à la protection des données porté par Loire Forez agglomération

Vu la difficulté de mettre en œuvre la mise à disposition du secrétaire de mairie auprès de ce service commun, il est proposé de désigner un délégué à la Protection des Données mis à disposition par Loire forez Agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité le conseil municipal approuve l'avenant n°2

Demande subvention Région.

Mr le Maire rappelle que le bâtiment de l'école ne dispose pas de volets. Vu la disposition des classes, le soleil gêne le bon déroulement des cours par temps ensoleillé. Non seulement les élèves sont incommodés mais le fonctionnement des tableaux numériques est rendu impossible.

Des devis ont été demandés afin de trouver la meilleure solution durable. Les stores semblent être le moyen le plus efficace avec une alimentation électrique. Le montant des stores est de 4 552€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

approuve le projet de mise en place de stores sur le bâtiment de l'école et autorise le Maire à demander une subvention d'un montant 1820 euros auprès de la Région

Avis projet éolien sur Saint Georges en Couzan

La commune de Saint Georges en Couzan a été contacté par plusieurs développeur éoliens. Une réunion s'est tenue à Saint Georges en Couzan avec les maires des communes limitrophes pour présenter les projets de chaque développeur. Il a été demandé à chaque conseil municipal de donner un avis sur ces projets.

Un vote a bulletin secret a été approuvé. Il en ressort que les projets éoliens envisagés sur Saint Georges en Couzan ont été refusés à 8 voix contre, 3 oui et 2 abstentions.

Offre de loyer antenne relais

La société Valocime propose de reprendre la convention de mise à disposition du terrain communal pour les antennes téléphoniques. Les conventions actuelles ont une échéance à 2030 et 2031.

Le conseil propose de renégocier les contrats avec les sociétés actuelles avant de se positionner sur l'offre de Valocime.

Amortissement fonds de concours

La commune avait reçu un fonds de concours de Loire Forez Agglomération dans le cadre du cercle vertueux d'économie d'énergie en 2015 et 2017. Il est obligatoire de prévoir l'amortissement de ces fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité d'amortir ces 2 fonds de concours sur 1 an chacun.

Déclaration d'intention d'aliéner

Contrairement à ce qui était prévu, il n'y a pas de déclaration d'intention d'aliéner étant donné que la vente prévue est en dehors du périmètre de préemption urbain

Le 20 mai 2022

Le Maire, Joël EPINAT

Séance du 15 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice: 15

L'an deux mil vingt-deux le quinze du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 10 juin 2022

Présents : Joël EPINAT, Véronique MONTAILIARD, Sylvain MATHEVON, Nathalie COMBE, David BREUIL, Jean-Luc BEAL, Janine MAISON, Frédéric MASSON, Annie TARQUINI, André MASSACRIER, Rémi RIZAND, Raphaël MOULIN, Éric CHALAS, Virginie FOUGEROUSE

Absents excusés: Joseph MAURIN Secrétaire : Rémi RIZAND

Validation compte rendu du 18 mai 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 18 mai 2022.

Achat parcelles pour les poches à incendies

Mr le Maire rappelle que des divisions parcellaires ont été faites afin de mettre en place des poches à incendies dans les secteurs qui en étaient dépourvus.

Au terme de ces divisions, il convient de racheter ces parcelles aux propriétaires pour en assurer la gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les divisions parcellaires et fixe le tarif de 1€/m2

Nouvelles règles de publicité des actes

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A cet effet, les assemblées

Réunions du Conseil

Séance du 15 juin 2022

locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet.

Mr MOULIN adjoint au Maire en charge du site internet explique que la dématérialisation ne pourra pas se faire dans un délai aussi restreint. Il prendra contact avec notre prestataire afin de trouver une solution pour la publication sous forme électronique dans les mois à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter la publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

Création d'un budget annexe lotissement de la Maranche

Mr le Maire explique qu'un terrain avait été acheté en 2017 afin de construire la Maison des Assistantes Maternelles. Entre temps la mairie a également acquis l'ancien collège. Le conseil municipal a alors décidé d'installer la Maison des Assistantes Maternelles dans l'ancien collège réaménagé.

Le terrain de la Maranche a alors été divisé en 2 parcelles qui

ont été mise à la vente. Il est nécessaire de retracer les opérations de lotissement au sein d'un budget annexe, afin de ne pas bouleverser l'équilibre du budget principal et d'isoler les risques financiers de ces opérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de lotissement, décide de donner le nom lotissement de la Maranche et décide que le budget annexe du lotissement sera assujéti à la TVA.

Création de poste

La secrétaire de mairie a demandé sa mutation sur la commune de Pralong. Suite à la publication de vacance de poste de secrétaire de mairie, une candidature a été retenue. L'agent n'ayant pas le même grade que la secrétaire actuelle, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 30h par semaine pour assurer les fonctions de responsable administratif polyvalent.

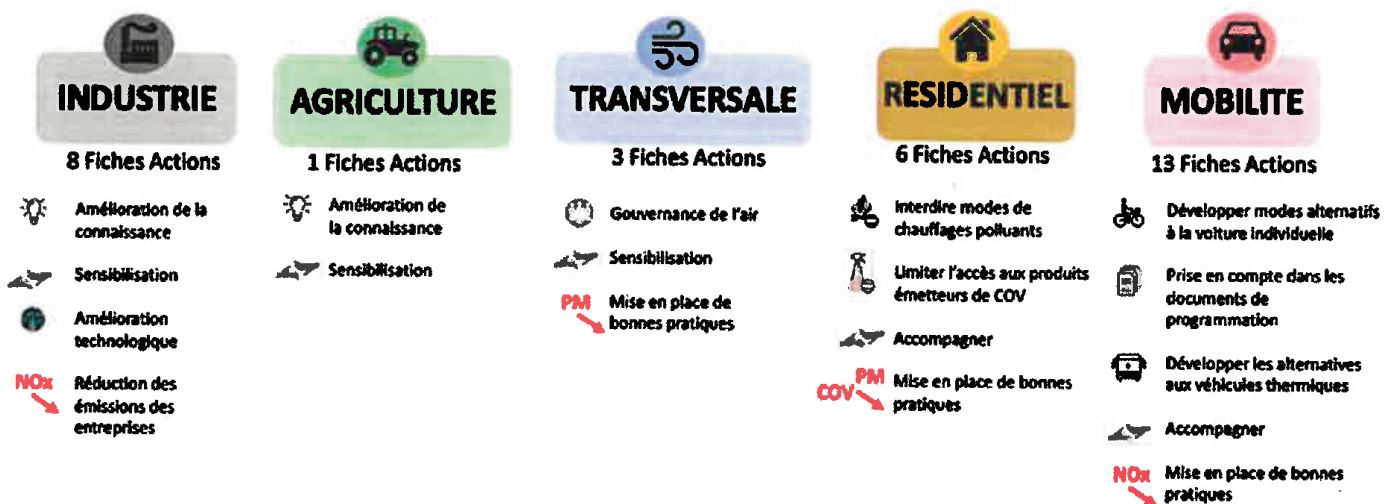
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la création du poste d'adjoint administratif à raison de 30h par semaine.

Avis Plan de Protection de l'Atmosphère St Etienne Loire Forez

La Directive européenne n° 2008/50/CE du 21 mai 2008 prévoit que, dans les zones et agglomérations où les valeurs limites de concentration de polluants atmosphériques sont dépassées, les États membres de l'Union européenne doivent obligatoirement élaborer des plans ou des programmes permettant d'atteindre ces valeurs limites.

Liberté
Égalité
Fraternité

Un plan structuré en 5 axes et 31 actions



Le conseil municipal émet un avis favorable à ce plan avec des suggestions :

- Pour aider les personnes à faible revenu dans le financement des moyens de chauffage
- Mettre en place une vraie pédagogie pour accompagner les administrés
- Développer l'autostop

Déclaration d'intention d'aliéner

Il s'agit de la vente de la parcelle B1392.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain.

Le 20 juin 2022
Le Maire, Joël EPINAT

Réunions du Conseil

Séance du 20 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le vingt de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 08 juillet 2022

Présents: Joël EPINAT, Véronique MONTAILLARD, Sylvain MATHEVON, David BREUIL, Jean-Luc BEAL, Frédéric MASSON, Annie TARQUINI, André MASSACRIER, Rémi RIZAND, Raphaël MOULIN, Éric CHALAS, Virginie FOUGEROUSE, Joseph MAURIN
Absents excusés: Janine MAISON, Nathalie COMBE, Secrétaire : Rémi RIZAND

Validation compte rendu du 15 juin 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu du 15 juin 2022.

Déclaration d'intention d'aliéner

Il s'agit de la vente de la parcelle H644.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain.

Montant du loyer de l'appartement du presbytère

Le Maire rappelle qu'un des locataires du bâtiment du presbytère a résilié son bail. Il s'agissait d'un bail de plusieurs années. Il convient donc de réactualiser le montant du loyer. L'appartement est un logement social soumis à plafond. Il est proposé de s'aligner sur le prix au mètre carré des autres locations communales récentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le prix de 5,50€/m²

Le secrétaire Rémi RIZAND

Le 22 septembre 2022

Le Maire, Joël EPINAT

Séance du 21 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 15 septembre 2022

Présents : Joël EPINAT, Véronique MONTAILLARD, Sylvain MATHEVON, Nathalie COMBE, David BREUIL, Jean-Luc BEAL, Frédéric MASSON, Annie TARQUINI, André MASSACRIER, Rémi RIZAND, Éric CHALAS, Virginie FOUGEROUSE, Joseph MAURIN.
Absents excusés: Janine MAISON, Raphaël MOULIN
Secrétaire : Rémi RIZAND

Validation compte rendu du 20 juillet 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 20 juillet 2022.

Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion du service commun des moyens techniques avec Loire Forez Agglomération

La commune adhère au service commun «moyens techniques» de Loire Forez agglomération depuis juillet 2021 (délibération 2021-030). Ce service permet de mettre en commun les moyens techniques des communes adhérentes de manière ponctuelle. Chaque commune fait l'inventaire des moyens matériels et humains et les propose au service mutualisé en fonction d'un barème tarifaire défini (une convention d'adhésion en précise les modalités). Jusqu'à maintenant, la commune ne proposait ni matériel, ni agent à disposition du service.

Il est proposé au Conseil municipal d'intégrer au service commun «moyens techniques», le tracteur avec épareuse, la débroussailluse ainsi qu'un agent technique communal. Cette modification prendra la forme d'un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve l'avenant à la convention du service commun «moyens techniques» porté par Loire Forez agglomération.
Délibération 2022-27

Budget «lotissement de la Maranche»

Sans retour de la trésorerie sur ce dossier, ce point est ajourné.

Vente de délaissé

Monsieur et Madame NIGON, par courrier en date du 10 avril 2022, ont fait part de leur souhait d'acquérir une bande de terrain communal située entre leur maison et leur jardin, au Mas, entre les parcelles B825 - B 1422 - B1424 et la parcelle B 1423. Il s'agit d'un chemin communal mais qui n'a jamais été utilisé, ni entretenu par la commune. Ce chemin est non affecté au public et non circulant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le déclassement sans enquête publique préalable de la partie de chemin communal
- Approuve le document d'arpentage définissant les nouvelles limites de la parcelle B 1689 d'une superficie de 981 m²
- Approuve la cession à Monsieur et Madame NIGON pour 0,10 Euro le mètre carré.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession

Délibération 2022-28

Adhésion de la commune au Syndicat Mixte Ouvert Agence de GEstion et de Développement

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité de Saint-Bonnet-le-Courreau s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts

Réunions du Conseil

Séance du 21 septembre 2022

du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., approuvés par délibération en date du 8 avril 2021, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADHÉRER au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- CHARGER Madame/Monsieur..., maire / président(e) / autres, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- DESIGNER Madame/Monsieur ..., indiquer la fonction et l'adresse électronique, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- PRÉVOIR au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

Délibération 2022-29

Dons à la commune

La commune a reçu un don de 200,00€ pour avoir permis la réalisation d'essais de voiture de rallye sur la route de Garnier. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de 200,00 €.

Délibération 2022-30

Délibération relative au taux d'aménagement

Depuis le 1er janvier 2022, la loi impose aux communes de reverser une partie de leur taxe d'aménagement aux intercommunalités.

Jusqu'à présent, les communes pouvaient délibérer jusqu'au 30 novembre de l'année N pour fixer le taux de la taxe d'aménagement de l'année N+1.

L'Etat vient de changer les dates butoir de délibération :

Pour l'année 2022 : Les collectivités peuvent délibérer jusqu'au 1er octobre 2022 pour fixer le taux de la taxe d'aménagement ainsi que les exonérations de l'année 2023.

À partir de 2023 et pour les années ultérieures : les délibérations des collectivités en matière de taxe d'aménagement devront être prises avant le 1er juillet de l'année N pour l'année **N+1**.

Le taux de la taxe d'aménagement de la commune Saint-Bonnet-le-Courreau est de 3%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement.

Avenant au contrat Ontower (relais téléphonique)

En date, du 27 février 2018, une convention d'occupation du domaine public a été signée avec FREE MOBILE concernant l'installation d'équipement de radiotéléphonie à l'adresse « Réservoir la garde ». FREE MOBILE ayant cédé le site c'est aujourd'hui Ontower France qui gère le dossier. Il propose, par l'avenant n°1, d'augmenter la redevance annuelle versée à la commune de 500,00 € (soit un total de 2 500,00€ par an).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'avenant à la convention**
- **Autorise Mr le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires.**

Délibération 2022-31

Devis voirie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis de la société Eiffage relatifs à des travaux d'enrobés pour un montant de 4 995,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve les devis de la société Biffage pour les travaux d'enrobés.

Questions diverses

- Repas du CCAS

Monsieur le Maire informe que le repas du CCAS aura lieu le samedi 30 octobre 2022.

- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 19 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire Rémi RIZAND

Le Maire, Joël EPINAT



Réunions du Conseil

Séance du 19 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 14 octobre 2022 Présents :

Joël EPINAT, Maire, Raphaël MOULIN, 1^{er} Adjoint, Rémi RIZAND, 2^{ème} Adjoint, Véronique MONTAILLARD, 3^{ème} Adjointe, Jean-Luc BEAL, 4^{ème} Adjoint, Joseph MAURIN, André MASSACRIER, Sylvain MATHEVON, Nathalie COMBE, Annie TARQUINI, Éric CHALAS, David BREUIL, Frédéric MASSON, Janine MAISON, Absent excusé : Virginie FOURGEROUSE Secrétaire : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 21 septembre 2022

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2022.

Approbation du bail de location du nouveau médecin

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande du docteur Julie DELACOUR, qui souhaite s'installer en tant que médecin sur la commune, dans le cabinet situé 267 impasse Sainte Marie (Maison des sœurs) avec le docteur Joseph MAURIN, à partir du 28 novembre 2022. Il convient donc d'établir un nouveau bail.

Après délibération, et à la majorité des suffrages exprimés (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), Monsieur Joseph MAURIN, ne prend pas part au vote le Conseil Municipal :

- APPROUVE le bail tel qu'il vient de lui être présenté dans sa totalité,
- AUTORISE M. le Maire à signer ce bail.

Délibération 2022-32

Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le nombre d'enfant à la garderie périscolaire du matin a considérablement augmenté. Si aucune exigence réglementaire relative au taux et à la qualification de l'encadrement n'existe, il est cependant souhaitable pour le confort des agents et des enfants qu'une solution de renfort soit trouvée.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 7 novembre 2022 au 7 juillet 2023.
- DECIDE que cet agent assurera des fonctions d'agent de garderie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 4h00 hebdomadaire.

DECIDE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au premier échelon du grade de recrutement.

Délibération 2022-33

Convention de mise à disposition temporaire avec Loire Forez agglomération

Loire Forez agglomération propose d'établir avec la mairie, une convention de mise à disposition temporaire d'un agent communal.

En effet, l'ancienne secrétaire de mairie ayant quitté la collectivité en date du 31 août 2022, la nouvelle secrétaire ne pouvant prendre son poste qu'à compter du 20 septembre 2022, et afin d'assurer un relais du secrétariat, il a été proposé de mettre à disposition la secrétaire de mairie du service commun de Loire Forez agglomération, 7 heures par jour pendant 2 jours sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau, soit les jeudis 8 et 15 septembre 2022.

Ces 2 jours seront rendus à Loire Forez agglomération d'ici la fin de l'année.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Délibération 2022-34

Avis sur le règlement de boisement

L'enquête public relative au projet de réglementation de boisement établi par le Département de la Loire et la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) sur la commune est achevée. L'article R126-5 du code rural et de la pêche maritime prévoit que le projet, à l'issue de l'enquête publique, doit être soumis à l'avis de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de réglementation des boisements tel qu'il est présenté par les services du Département de la Loire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce projet.

Délibération 2022-35

Approbation des honoraires de l'entreprise Gourbière

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un local commercial et de logements situé au 60 place du plâtre, l'entreprise « Gourbière Architecte » propose les honoraires suivantes :

Etude et faisabilité	3 600,00 € TTC
Projet et réalisation (10,5% du montant HT des travaux) :	
<i>Plan, état des lieux avant-projet et autorisation d'urbanisme</i>	11 025,00 € TTC
<i>Plan chantier</i>	11 025,00 € TTC
<i>Suivi chantier</i>	14 700,00 € TTC
Total projet et réalisation	36 750,00 € TTC
Total	40 350,00 € TTC

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition d'honoraire de « Cédric Gourbière Architecte ».

Réunions du Conseil

Séance du 19 octobre 2022

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition d'honoraire

Délibération 2022-36

Décisions modificatives du budget

Afin de pouvoir procéder au paiement de certaines factures, il convient de modifier le budget comme suit :

Budget principal

Crédit insuffisant			
Dépenses d'investissement	Prévision	Réalisation	Différence
Compte 2041512	2 058,00 €	6 668,85 €	- 1 460,85 €

Proposition de modification du budget

Compte 2041512	+ 1 460,85 €		
Compte 21813		- 1 460,85 €	

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE les décisions modificatives du budget principal 2022, présentées ci-dessus.

Vote du budget du lotissement de la Maranche

Délibération 2022-37

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget « lotissement de la Maranche » pour l'année 2022, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget primitif suivant :

Section de fonctionnement

DEPENSE		
Chapitre	Libelle	BP 2022
011	Charges de gestion générale	70 723,76 €
TOTAL		70 723,76 €

RECETTE		
Chapitre	Libelle	BP 2022
042	Variation de stock	24 673,76 €
70	Ventes	46 050,00 €
TOTAL		70 723,76 €

Section d'investissement

DEPENSE		
Chapitre	Libelle	BP 2022
040	Compte de stock	24 673,76 €
TOTAL		24 673,76 €

RECETTE		
Chapitre	Libelle	BP 2022
16	Emprunt	24 673,76 €
TOTAL		24 673,76 €

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- VOTE le budget « lotissement de la Maranche » tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Délibération 2022-38

Demande d'acquisition de la parcelle B 1394

Par courrier en date du 11 octobre 2022, Monsieur Franck CHAZAL, demande au Conseil municipal s'il est possible de lui céder une partie de la parcelle cadastrée B 58, situé route du forestier, et limitrophe à sa maison d'habitation. Cette parcelle appartient à la section « de la Chaize et du Forestier » est classée en pâture et a une superficie de 3 455 m².

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), Monsieur André MASSACRIER ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE d'engager la procédure de cession d'une partie de la parcelle B58 à Monsieur Franck CHAZAL.

Délibération 2022-39

Procuration d'un agent communal aux services de La poste

Monsieur le Maire informe que suite à l'arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie, il convient de lui donner procuration auprès de « La poste » pour :

Retirer et recevoir les envois de La poste

Acheter les affranchissements pour le compte de la Mairie

Après délibération, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à donner procuration à Madame Audrey CHARLES, Secrétaire.

Délibération 2022-40

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a inscrit la commune au Grand Prix des Maires RMC 2022 pour le projet du pôle médicale et de la MAM.

La fête du sapin aura lieu le 18 décembre 2022.

Les vœux du Maire auront lieu le 22 janvier 2023.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mercredi 16 novembre 2022 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance
Rémi RIZAND

Le Maire
Joël EPINAT

Réunions du Conseil

Séance du 16 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le seize du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 09 novembre 2022

Présents : Joël EPINAT, Maire, Raphaël MOULIN, 1er Adjoint, Rémi RIZAND, 2ème Adjoint, Véronique MONTAILLARD, 3ème Adjointe, Jean-Luc BEAL, 4ème Adjoint, David BREUIL, Éric CHALAS, Nathalie COMBE, Sylvain MATHEVON, Annie TARQUINI, Janine MAISON, Frédéric MASSON, Virginie FOUGEROUSE

Absent excusé : André MASSACRIER, Joseph MAURIN

Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 19 octobre 2022

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2022.

Convention de reversement d'une part de produit de taxe d'aménagement à Loire Forez agglomération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune, membre de Loire Forez agglomération, perçoit le produit de la taxe d'aménagement applicable, à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Lors de la séance du 11 octobre 2022, le conseil communautaire de Loire Forez Agglomération a approuvé le principe d'un reversement du produit communal de taxe d'aménagement comme suit :

- Fixer le taux de reversement des communes au profit de Loire Forez Agglomération à 25% du produit de TA perçu chaque année (les communes conservent ainsi 75% du produit).
- Affecter le produit de de taxe d'aménagement reversé à Loire Forez Agglomération :
 - 60% pour financer le développement économique (aménagement des zones communautaires).
 - 40% pour abonder le fonds de soutien à l'investissement des communes (enveloppe à destination des 87 communes).

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE les modalités de reversement d'une partie du produit communal de taxe d'aménagement.
- FIXE le taux de reversement au profit de Loire Forez Agglomération à 25% du produit de TA perçu chaque année à compter du 1er janvier 2022 (la commune conserve ainsi 75% du produit).
- APPROUVE le modèle de convention de reversement joint en annexe à la présente délibération.
- AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à ce reversement de taxe d'aménagement.

Délibération 2022-41

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 4 novembre 2022, la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle E 11 située 60 route de Fraisse.

Le Conseil municipal décide de ne pas de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain concernant cette demande.

Décision modificative du budget

- Décision modificative du budget n°1 «lotissement les rapeaux»

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recette	
Chapitre 011		Chapitre 70	
Charges à caractère général	+ 16 552,00 €	Produits de services	+ 16 552,00 €

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE les décisions modificatives du budget « lotissement les rapeaux 2022 », présentées ci-dessus.
- Décision modificative du budget n°1 «section»

Délibération 2022-42

Lors du vote du budget du lotissement, le chapitre 011 « charges à caractère général » en section de fonctionnement avait été ouvert pour 7 713,00 €. Afin de payer les factures de l'ONF, il convient de modifier le budget en ajoutant 5 000,00 €.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recette	
Chapitre 011		Chapitre 70	
Charges à caractère général	+ 5 000,00 €	Produits de services	+ 5 000,00 €

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE les décisions modificatives du budget « section 2022 », présentées ci-dessus.

Délibération 2022-43

Demande de subvention pour le projet de réaménagement du bâtiment «Huguet»

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement d'un local commercial et de logements situé au 60 place du plâtre «Bâtiment Huguet». Lors de la séance du 19 octobre 2022 et par délibération 2022-036, le Conseil municipal a approuvé le montant des honoraires de l'entreprise «Gourbière Architecte». Monsieur le Maire présente le chiffrage reçu concernant les travaux.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer des demandes d'aide financière.

Réunions du Conseil

Séance du 16 novembre 2022

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet d'aménagement d'un local commercial et de logements situé au 60 place du plâtre « Bâtiment Huguet ».

- SOLLICITE une aide financière auprès de :

- La préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023.

Délibération 2022-44

- Loire Forez agglomération au titre du cercle vertueux d'énergie

Délibération 2022-45

- La région

Délibération 2022-46

- Le département au titre de l'enveloppe territorialisée

Délibération 2022-47

- Le SIEL

Délibération 2022-48

- Loire Forez agglomération au titre du fond de soutien

Délibération 2022-49

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce projet.

Mise en valeur de l'église

Dans le cadre du projet de mise en valeur de l'église, le SIEL, après visite sur site, propose deux chiffrages :

Type de prestation	Montant total HT	Dont participation de la commune à hauteur de 45%
Une version monochrome (Une seule couleur sans possibilité de changer)	13 479,88 €	6 065,95 €
Une version RGBW (Changement de couleur possible avec programmation pour les événements)	16 425,00 €	7 3914,25 €

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le projet de mise en valeur de l'église.

- OPTE sur la version RGBW.

- ACCEPTE que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "MEV Eglise abats-son" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- ACCEPTE que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération 2022-50

Demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité 2023 auprès du Département de la Loire

Monsieur le Maire informe du projet de mise en place de 4 stores à l'école. Il indique que l'installation de ces stores implique le passage d'un électricien et présente les devis relatifs à ces travaux :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
BTMA	4554,00 €	5464,80 €
Dan'elec	273,98 €	328,78 €
Total	4 827,98 €	5 793,58 €

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les travaux de mise en place de 4 stores à l'école.

- APPROUVE le montant des travaux pour un montant de 4 82798 € HT.

- SOLLICITE une aide financière auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2023.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce projet.

Délibération 2022-51

Plan communal de sauvegarde

Suite à un rendez-vous avec Groupama, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de commencer à enregistrer les informations nécessaires pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM (Le document d'information communal sur les risques majeurs).

Pour rappel l'élaboration du PSC vise à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence.

Le DICRIM a pour objectif d'informer tout citoyen sur :

- Les risques naturels et technologiques,
- Les conséquences sur les personnes et les biens,
- Les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
- Les événements et accidents significatifs survenus dans la commune
- Les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

Questions diverses

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mercredi 21 décembre 2022 à 20h00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance

Rémi RIZAND

Le Maire

Joël EPINAT

Réunions du Conseil

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Joël EPINAT, Maire

Date de la convocation : le 16 décembre 2022

Présents : Joël EPINAT, Maire, Rémi RIZAND, 2ème Adjoint, Véronique MONTAILLARD, 3ème Adjointe, Jean-Luc BEAL, 4ème Adjoint, David BREUIL, Eric CHALAS, Virginie FOUGEROUSE, Janine MAISON, André MASSACRIER, Frédéric MASSON, Joseph MAURIN, Annie TARQUINI.

Absent excusé : Raphaël MOULIN, 1er Adjoint, Nathalie COMBE, Sylvain MATHEVON Secrétaire de séance : Rémi RIZAND

Approbation du compte rendu du 19 octobre 2022

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2022.

Convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire (CDG)

La convention passée entre la commune et le Centre De Gestion relative à l'établissement des dossiers retraite CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) arrive à échéance au 31/12/2022. Cette convention permet de déléguer la gestion des dossier retraites des agents CNRACL (dont le temps de travail est supérieur à 28h00) au Centre De Gestion. Elle prendra effet au 1er janvier 2023 pour se terminer au 31 décembre 2026. L'adhésion est gratuite, la commune ne paye que si elle utilise le service.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la convention avec le Centre De Gestion de la Loire.
- AUTORISE le maire à signer la convention.

Convention « service signalement violence » du Centre De Gestion de la Loire

Délibération 2022-52

Les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Le Centre de Gestion de la Loire propose l'adhésion à ce dispositif à titre gratuit.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et

0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE de conventionner avec le Centre de Gestion de la Loire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Dons du CCAS

Délibération 2022-53

La commune a reçu dix chèques concernant des dons au CCAS. Le montant total de ces dons est de 155,00€.

Conformément à la réglementation, pour l'encaissement d'un chèque dont le montant est inférieur à 150,00€, une délibération du Conseil municipal approuvant le don est nécessaire.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), Conseil Municipal :

- ACCPETE les dons au profit du CCAS présentés ci-dessus.

Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)

Délibération 2022-54

La commune propose d'instituer au sein de la collectivité la mise en place d'un CET au profit des agents. Les conditions sont les suivantes :

- > L'alimentation du CET : il est alimenté par :
 - le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ainsi que les jours de fractionnement ;
 - le report de jours de récupération du temps de travail ;

Le CET peut être alimenté dans la limite d'un plafond global de 60 jours.

- > Procédure d'ouverture et d'alimentation du CET :

L'ouverture du CET peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

Il est fixé au 31 décembre date à laquelle doit au plus tard parvenir la demande de l'agent concernant l'alimentation du C.E.T. Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

- > L'utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service. Le CET peut être utilisé sans limitation de durée.

La mise en place du CET est soumise à l'avis du Centre De Gestion lors du Comité Technique Intercommunal.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- DECIDE d'instituer le compte épargne temps au sein de la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau

Délibération 2022-55

Réunions du Conseil

Séance du 21 décembre 2022

Convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour les animations du relais petite enfance

Dans le cadre de la compétence « relais petite enfance », Loire Forez agglomération veut permettre aux assistantes maternelles de disposer de ce service au plus près de leur lieu d'habitation.

Ainsi, il souhaite avoir à disposition, gratuitement, la petite salle de la salle des fêtes, les jeudis matin de 9h00 à 12h00, afin d'organiser des activités en lien avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent.

Cette convention est établie pour 6 mois.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit pour les animations du relais petite enfance.
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

Demande de subvention au Département pour l'achat d'une étrave

Délibération 2022-56

Dans le cadre du projet d'achat d'une étrave, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis reçus et propose de solliciter une demande de subvention au Département de la Loire au titre de la viabilité hivernale.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- SOLLICITE l'octroi d'une subvention au Département de la Loire au titre de la viabilité hivernale.

Délibération 2022-57

Demande de subvention «fonds verts» pour le projet d'aménagement du bâtiment «Huguet»

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, le projet d'aménagement d'un commerce et d'un logement au 60 place du plâtre et présente l'esquisse réalisée par l'architecte ainsi que l'estimatif des travaux.

Afin de finaliser le plan de financement, il a lieu d'envisager les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une demande de subvention dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « fonds vert ».

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- SOLLICITE dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires «fonds vert», pour le projet d'aménagement d'un local commercial et de logements situé au 60 place du plâtre «Bâtiment Huguet».

- APPROUVE le montant de l'opération pour un total de 467 486,50 € HT.

- AUTORISE le Maire signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Subvention à l'association cantine scolaire

Délibération 2022-58

Monsieur Rémi RIZAND concerné par cette question ne prend pas place au vote, et transfère son rôle de secrétaire de séance à Madame Véronique MONTAILLARD pour ce point.

Pour rappel, la convention entre la commune et la cantine scolaire indique que l'association doit verser le montant correspondant à la mise à disposition du personnel. La commune en contrepartie verse à l'association une subvention lui permettant d'être à l'équilibre. Le montant de la subvention est de 16 000,00 €.

Après délibération, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal (Rémi RIZAND concerné par cette question ne prend pas place au vote) :

- DECIDE de verser une subvention de 16 000,00€ à l'association de la cantine scolaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

Subvention « portage des repas » avec Familles Rurales

Délibération 2022-59

L'association Familles Rurales propose un service de portage de repas à domicile sur les communes de Saint- Bonnet-le- Courreau, Chalmazel-Jeansagnière et Saint Georges en Couzan.

En contrepartie, les CCAS de ces communes participent financièrement par une subvention annuelle de 0,90€ par habitant (Délibération 2018-39).

Familles Rurales sollicite la commune pour une revalorisation de la subvention annuelle de 0,05€ à partir de 2023.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la revalorisation de la subvention à hauteur de 0,95€ par habitants à partir de 2023.
- AUTORISE le Maire signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Subvention «centre de loisirs» avec Familles Rurales

Délibération 2022-60

L'association Familles Rurales propose un service de centre de loisirs sur les communes de Saint-Bonnet-le- Courreau, Chalmazel-Jeansagnière, Saint Georges en Couzan, Sauvain, Saint Just en bas et Palogneux.

Réunions du Conseil

Séance du 21 décembre 2022

En contrepartie, ces communes participent financièrement pour un montant global de 15 000,00 € répartie au prorata du nombre d'habitants entre les 6 communes membres.

Familles Rurales sollicite la commune pour une revalorisation de cette subvention annuelle de 2 000,00 €, portant donc le montant total pour 2023 à 17 000,00 € répartie au prorata du nombre d'habitants entre les 6 communes membres.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la revalorisation de la subvention à hauteur de 17 000€ répartie au prorata du nombre d'habitants entre les 6 communes membres à partir de 2023
- AUTORISE le Maire signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision modificative du budget n°4 « Budget principal »

Délibération 2022-61

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement			
Dépenses		Recette	
Chapitre 041		Chapitre 041	
Article 4541	+ 900,00 €	Article 4542	+ 900,00 €

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative 4 du budget principal présentée ci-dessus.

Délibération 2022-62

Convention territoriale globale (2023/2027) entre la caisse d'allocation familiale de la Loire (caf) Loire Forez agglomération, ses communes membres, le syndicat des granges et saint marcelin en forez et le syndicat intercommunal des écoles de saint bonnet le château

La Convention territoriale globale est le nouveau contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et la CAF, pour maintenir et développer les services aux familles.

Elle doit permettre de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur les champs de compétences partagés avec Loire Forez agglomération, ses communes membres et la CAF de la Loire.

Elle intervient sur les champs d'action suivants :

- La petite enfance, enfance, jeunesse, la parentalité
- Le logement, habitat, cadre de vie

- La précarité, l'insertion sociale et professionnelle des publics fragiles

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique

Coconstruite avec l'ensemble des acteurs et les élus du territoire à partir du diagnostic social de territoire, la nouvelle Ctg a pour objectifs :

- Garantir la représentation des signataires de la Ctg
- Coordonner, mettre en oeuvre et évaluer les objectifs et les actions de la future Ctg
- Développer les coopérations et les innovations articulant l'échelon communal et intercommunal pour une dynamique territoriale globale
- Impulser des projets prioritaires en favorisant la co-construction et les complémentarités
- Garantir l'articulation et la cohérence de l'ensemble des actions et services relevant des champs de compétences partagées

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer la convention territoriale globale (Ctg) 2023/2027 entre la Caisse d'Allocations familiales de la Loire, Loire Forez agglomération et ses communes membres ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PLUI

Délibération 2022-63

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal validé lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2022.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mercredi 18 janvier 2023 à 20h00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Rémi RIZAND

Le Maire
Joël EPINAT

Centre de loisirs intercommunal «les p'tits montagnards»

Familles
rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION
DE CHALMAZEL-
JEANSAGNIERE



2022 fut une très belle année pour notre centre de loisirs «Les P'tits Montagnards».

Notre structure qui a pu retrouver un fonctionnement normal après 2 années très compliquées, a donc ouvert à chaque période de vacances, mais aussi les mercredis pour l'accueil périscolaire.

Des activités sportives, manuelles et culturelles ont été organisées afin de satisfaire au mieux notre jeune public.

Les samedis de janvier, Laetitia, notre directrice, accompagnée par les bénévoles ont accueilli 48 enfants débutants ou non pour pratiquer le ski sur notre belle montagne, et quelle joie de pouvoir rechausser les spatules avec les enfants.

Lors des vacances scolaires, Audrey, Lyne, Romane, Désirée, Anne-Sophie,... les animatrices accueillent les enfants dans nos locaux (ancien collège de Chalmazel). Le ramassage en mini-bus ou par des bénévoles de l'association a permis aux enfants de nos 6 communes de profiter de la structure chaque jour d'ouverture. Rappelons que nous desservons St-Just-en-Bas, Palogneau, St-Georges-en-Couzan, St-Bonnet-le-Courreau, Sauvain et Chalmazel-Jeansagnière.

Cette année, deux nouveautés ont été proposées aux enfants durant les vacances d'été. Une semaine complète de camp vélo sur les bords de Loire, ainsi qu'une semaine cirque avec un spectacle donné par les enfants le dernier jour. Notons que le spectacle a reçu une ovation du public qui peut faire jalouser les plus grands artistes de cirque.

Cette fin d'année, nous avons lancé un appel au bricoleur pour réaliser 2 journées d'entretien dans nos locaux. Hélas, faute de bricoleurs, nous avons dû annuler ces 2 journées. Nous ne nous avouons pas vaincu, nous les organiserons en mars et avril 2023. Une nouvelle fois, nous ferons appel à vous pour nous donner un petit coup de

main. Même si vous n'avez pas d'enfant qui fréquente le centre de loisirs, vos talents de bricoleurs seront les bienvenus.

En parlant de vous, les bénévoles, nous vous remercions du fond du cœur. Vous êtes là pour le ski, les transports, le ménage, les repas, ..., bref de manière discrète, vous faites fonctionner notre structure. Donc UN GRAND MERCI AUX BENEVOLES !

L'association remercie également Laetitia, la directrice pour son investissement et son dynamisme mais aussi les familles qui nous confient leurs enfants pendant les vacances ou le périscolaire.

2023 promet encore son lot d'activité, des nouveautés vont être proposées, on espère sincèrement qu'elles vous plairont, on a donc hâte de vous les présenter.

Nous profitons également de ce début d'année 2023 pour vous informer que si vos grands enfants souhaitent passer le BAFA, Familles Rurales peut les accompagner. Vous souhaitez le programme, une information sur le BAFA, avez des questions, ou simplement nous proposer des idées d'activités, n'hésitez pas à nous contacter au 04 77 24 89 88 ou petitsmontagnards.42920@orange.fr

Vous voulez nous suivre sur les réseaux sociaux, voici le lien <https://www.facebook.com/profile.php?id=100010472718346>



Très belle
année 2023
à tous.



Portage de repas à domicile



Après une reprise du fonctionnement du service de manière normale en 2021, 2022 est resté dans cette continuité. Entre 15 et 20 bénéficiaires ont profité du service chaque mois, sur les 4 communes que nous desservons, à savoir Chalmazel-Jeansagnière, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau et Saint-Georges-en-Couzan.

Les repas sont préparés en alternance par Mme Verdier à Saint-Just-en-Bas, Christophe Duchampt à Sauvain et l'Auberge du Mazet à St Georges à compter du mois de février.

Les livraisons sont effectuées par Marie-Paule, la salariée ou les bénévoles. Le nombre de bénéficiaires

n'est pas fixe car notre service s'adapte aux besoins de ces derniers. Livraisons ponctuelles ou occasionnelles lors de retour d'hospitalisation, pour des villégiatures estivales, départ ou retour d'absence, convalescences, ..., les raisons sont multiples et illimitées pour faire appel à notre service.

Il n'y a ni limite d'âge, ni quelconque dossier à remplir pour pouvoir prétendre au portage de repas. Un simple appel téléphonique, quelques questions sur le régime alimentaire (pour adapter le repas si besoin) et le tour est joué.

Si vous aussi, vous souhaitez faire appel au portage de repas, n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe au 04 77 24 89 88

Nous profitons aussi de cette instant pour remercier Marie-Paule, Chantal Verdier, Christophe Duchampt et tous les bénévoles pour leur investissement sans qui ce service ne fonctionnerait pas correctement. Sans oublier les mairies qui nous soutiennent dans cette action.

CCAS

Cette année le repas du CCAS a réunis environ 80 convives, la journée c'est déroulée dans la joie et la bonne humeur !

Le repas a été préparé par le Carré des lys.

Nous pouvons compter sur l'aide du club loisir et détente pour leur décorations de tables et nous les remercions chaleureusement !

Les colis de Noël seront distribués fin décembre aux domiciles des personnes concernées et en EHPAD aussi par les conseillers et les membres du CCAS.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023 dans la joie, le bonheur et surtout la santé !



Association Saint Roch de Saint Bonnet le Courreau

Après une année 2021 sans collecte suite à la pandémie de covid 19. Nous avons rendu visite à tous nos adhérents en 2022, nous étions attendus avec joie et sans oublier les gestes barrières.

Pour 2023, la cotisation reste inchangée (2 euros/personne/an à partir de 18 ans). Vous pouvez commencer de cotiser à tout âge, un prorata sera effectué au moment de l'adhésion. Toute personne cotisant à l'association est libre de choisir les pompes funèbres de leur choix au moment des funérailles d'un de leur proche.

**Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2023, bonheur joie et santé à toute votre famille.
Roselyne 06 43 86 87 72.**

Club de l'Amitié

Les rencontres ont lieu les mercredis tous les 15 jours à 14h semaine impaire.

Suite à l'âge et des ennuis de santé, l'effectif diminue ; toutes personnes souhaitant rompre la solitude seront les bienvenues.

Nous avons reçu le club de Châtelneuf au mois d'octobre et nous rendrons la journée au printemps.

A chaque rencontre il y a toujours une petite gourmandise et de quoi ne pas laisser le gosier se dessécher.

Un repas est prévu avant Noël.

Le bureau vous souhaite une bonne année et une bonne santé à toutes et à tous.



La FNACA

Notre section compte 11 anciens combattants plus deux veuves.

Nous avons assuré les manifestations du 19 mars, 8 mai et 11 novembre devant le monument aux morts avec la municipalité et la population.

Nous assisterons à la réunion de secteur le 16 novembre à Sauvain qui nous apporte les informations nécessaires suite à la suppression du pré-congrès.

Nous sommes présents aux réunions départementales chaque année.



**La section vous souhaite une bonne et heureuse année 2023
ainsi qu'une bonne santé à toutes et à tous.**

Chemins de Traverse

Au cours de l'année 2022, quelques randonneurs ont signalé s'être égarés sur le circuit N°1 Saint-Bonnet-Châtelneuf et ceci dès le départ. Après vérification nous avons constaté que les bornes de l'office de tourisme de Loire-Forez avaient, pour certaines, été changées. Comme il est parfois difficile de trouver des supports nous ajoutons nos balises en-dessous de celles de Loire-Forez. Cela a créé un vide au départ de la montée des Rappeaux. Le même problème s'est répété à la sortie de Châtelneuf. C'est donc l'ensemble du

circuit qui a été revu en septembre. Des maisons réhabilitées à Bucherolles et Planchat ont aussi provoqué de légères modifications. Ce tour complet nous a permis de signaler à la mairie un endroit obstrué par les broussailles au niveau des Mures-hautes.

D'autres carrefours ont été revus sur le circuit N°4 et le N°3.



L'été très long a été plutôt favorable à la randonnée et les chemins ont bénéficié de passages fréquents qui ajoutés à la sécheresse ont limité la croissance de la végétation.

Nous tenons à signaler que le Point-Infos du bourg comporte un plan des chemins balisés au départ du Bourg et un autre au départ de Garnier. Pour les randonneurs qui ne disposent pas du topo-guide «Pierre-sur-Haute, Monts du Forez» Il est vivement recommandé de photographier ces plans avant de s'engager sur les chemins.

Des personnes non informées ont voulu suivre le circuit N°2 qui n'existe plus depuis qu'il est devenu une variante du N°5.

Cette année nous n'avons pas été retenus pour accueillir un spectacle des pré-amballes. Mais nous avons au printemps et en septembre invité les habitants à la Regardière afin qu'ils découvrent ce site médiéval exceptionnel. Une «villa» de l'an mil et son village.

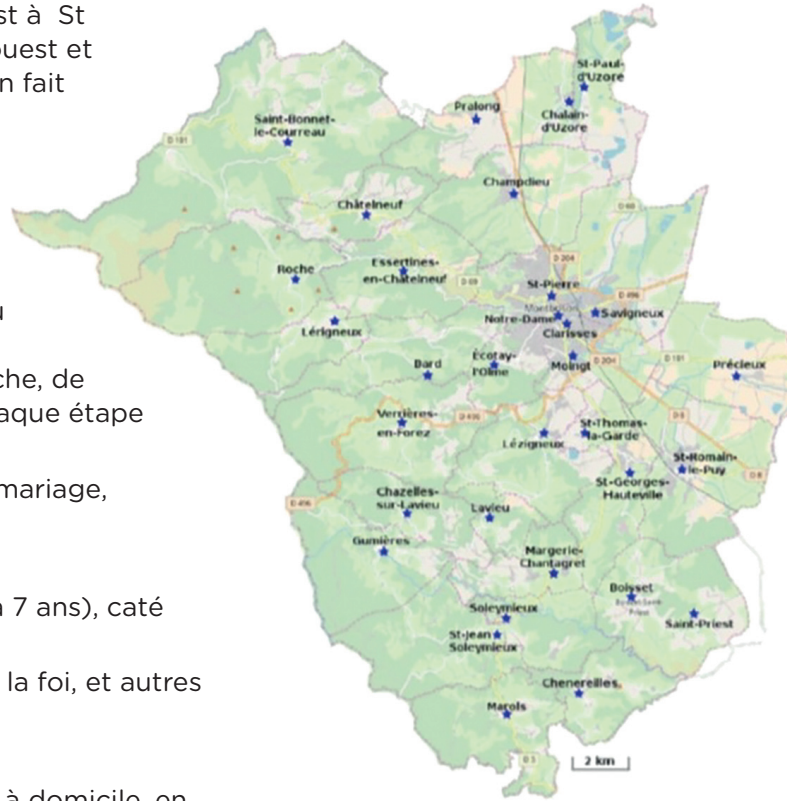
Christian a expliqué l'origine stratégique de ces lieux sans doute liée à la «Grande guerre» qui a opposé à cette époque reculée, le Comte de Forez à son rival, le seigneur de Damas-Couzan. Puis grâce aux différentes campagnes de fouilles, ce que nous savons, à présent, du mode de construction. La présence du Béal comtal et du chemin de Regardière un peu plus bas nous rappelle que l'eau a sans doute, dès l'an mil, été une richesse à surveiller.

Une partie des pierres issues des murs écroulés servent à soutenir les murs d'origines qui subsistent. Les pierres en surnombre qui gênent la conduite des fouilles sont en partie descendues au bourg et utilisées pour édifier des murets autour du site de clos Sainte-Marie.

Paroisse Sainte Claire Sainte Thérèse en Forez



La paroisse regroupe 28 communes pour 31 clochers, de St Paul d'Uzore au nord, à Marols au sud de Précieux à l'est à St Bonnet le Courreau à l'ouest et bien sûr notre clocher en fait partie.



© OpenStreetMap contributors – Cartographie sous licence CC BY-SA voir openstreetmap.org, opendatacommons.org, et creativecommons.org.

Trois prêtres accompagnés de Don Martin, curé de la paroisse et par une équipe souriante, accueillante et priante ont le souci de la vie paroissiale. Tout au long de l'année nous vous proposons de nous rejoindre pour des temps de rencontre, de marche, de jeux, de prière ... Nous vous retrouvons dans chaque étape importante de votre vie :

- pour les sacrements (baptême, confirmation, mariage, sacrement des malades)
 - pour avancer dans la foi : éveil à la Foi (jusqu'à 7 ans), caté (enfants du CE2 au CM2) aumônerie pour les plus grands, mardi de la foi, et autres temps forts ponctuels pour les adultes.
 - pour les moments difficiles (visite des malades, à domicile, en milieu hospitalier ou en EPHAD) pour vivre sa foi la vie quotidienne (fraternités locales, mouvements chrétiens ...)
- L'amour de Jésus est offert à tous.

Chaque weekend, 6 messes fixes sont proposées :

- le samedi à 18h30 à Champdieu
- le dimanche à 8h au monastère, à 9h à St Romain-le-Puy, à 10h30 à Soleymieux, Lérigneux et Notre Dame. Complété le samedi par une messe mobile : le 2ème samedi du mois à Savigneux, adaptée aux personnes sourdes ou malentendantes.

Les horaires de messe sont à retrouver en ligne sur le site <https://ljmesses.info> ou sur le blog paroissial <https://steclairesethereseenforez.fr/>. Ils sont aussi affichés à l'église avec les contacts utiles pour toute démarche religieuse (demande de sacrement, funérailles, visite de malades ou personnes isolées, ...)

ACCUEIL à la cure Notre Dame, du lundi au samedi de 9h à 12h (hors juillet août),

6 rue Loys Papon à Montbrison tél : 04 77 96 12 90 ;

courriel : paroisse.sainteclairesaintetherese@diocese-saintetienne.fr



Club Sportif des Hautes Chaumes

St Bonnet - Sauvain - Châtelneuf - Roche

Enfin !

La saison dernière a pu aller à son terme après deux saisons inachevées en raison du Covid.

Cette année, nous repartons du bon pied avec deux terrains, qui après quelques travaux, ont été déclarés en conformité avec le règlement de la FFF.

Lors de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu.

A la tête du club, nous avons un binôme de présidents, Annabel Trapeaux-Breuil et Nicolas Berlande. Pierre Durris est en charge de la trésorerie, assistée d'Emmanuelle Dupuy.

Le secrétariat est dans les mains de Thibault Marchand.

Jean-Michel Rizand est vice-président sportif et Loïc Chazelle rejoint Annabel et Jérôme Brun dans l'encadrement de l'équipe criterium.

Nous sommes très contents d'avoir pu engager en compétition deux équipes jeunes, des U7 et des U9, soit au total 16 enfants originaires des trois communes sur les quatre qui composent le club. Les entraînements se déroulent le mercredi de 18h à 19h, et sont encadrés par Jérémy Catesson et Guillaume Simon.

Nous tenons à remercier chaleureusement William Charbonnier, notre éducateur diplômé, pour son investissement sans faille auprès des enfants pendant sept ans.

Pour cette saison 2022/2023, trois équipes adultes sont également engagées, les seniors féminines, les seniors masculins et les criterium. **Nos effectifs peuvent encore être renforcés même à mi-saison. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez nous rejoindre.**

Les différents challenges internes au club ont tous été raflés cette fois encore, par les féminines : **Lisa Breuil (meilleur gardien), Anaïs Maison (meilleur buteur) et Emma Robert (meilleur pronostiqueur).**

Messieurs, cette saison, nous voulons vous voir briller !

Le club souhaite organiser sa soirée gauloise annulée en mars 2020, et a retenu la date du **samedi 8 avril 2023.**

Un grand merci aux municipalités et aux sponsors pour leur indispensable soutien financier et logistique, ainsi qu'aux fidèles supporters qui apportent indéniablement un plus au bord de la touche.

Merci aussi aux habitants pour leur accueil amical lors de la vente de notre calendrier.

Pour conclure, nous vous souhaitons, autant que possible, une bonne et paisible année 2023.



Le Club Sportif des Hautes Chaumes
(www.cshc.fr)



Une partie des membres du bureau

L'association compte actuellement 32 membres, dont 6 nouveaux.

L'année 2022 a débuté par l'élection du bureau, nous retrouvons Aimeric PERRIN (président), Maiwenn GOUJET (trésorière) et Floriane VRAY (secrétaire).

Le 26 mars a eu lieu le traditionnel bal de l'AJSB avec la marche de nuit du 22 juillet.

Le 19 août, nous avons passé une soirée festive partagée avec les classards pour fêter la fin des chars qui annonce le début des festivités du weekend. Le traditionnel barbecue n'a pas pu avoir lieu car nous avons plus de lieu pour celui-ci. Nous nous sommes donc cette année contentés d'un repas froid.

Le 17 septembre c'est tenu l'interclub des jeunes, que nous avons remporté. Donc direction Saint bonnet le courreau le dimanche 7 mai 2023 pour l'organisation de cet évènement qui sera suivit par le bal des conscrits.

Le dernier bal de l'année de l'AJSB c'est déroulé le 15 octobre. 2 très jolies bals pour cette année, en espérant faire autant l'année prochaine.

Un nouveau logo en cours de préparation nous attend pour 2023.

En fin, la sortie de fin d'année aura lieu le week-end du 17/18 décembre avec au programme sortie lazergame, restaurant et nuit en gîte dans le roannais.

Nous avons donc hâte de vous retrouver en 2023, lors de ces évènements et pour le tout premier concours de pétanque organisé par le club des jeunes.

Enfin, nous invitons tous les jeunes de 15 à 25 ans à venir nous rejoindre lors de l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 6 janvier au local de la mairie. Si vous ne pouvez pas être présents, sachez que nos réunions se tiennent tous les premiers vendredis de chaque mois à 21h30.

L'A.J.S.B. vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2023 !



Comité des fêtes

L'Assemblée générale a eu lieu fin mars, le bureau a été voté lors de cette réunion, il est composé à ce jour de 9 personnes : Raphaël Nigon (Co-président), Clément Cellier (Co-président), Martine Trunel (Trésorière), Sandrine Chambon (Co-secrétaire), Caroline Moulin (Co-Secrétaire), Anne-Cécile Guillot, Bruno Maison, Rémi Rizand, Cédric Brosse.

L'année démarre depuis 3 ans maintenant par la randonnée VTT la St Bo-Bike. Elle a eu lieu le dimanche 12 juin rassemblant 150 participants sur les 3 parcours proposés 14kms, 30 kms et 44kms.

Ensuite nous avons organisé le bal populaire du 13 juillet en plein air au stade des Bauches avec un concert du groupe Black Trees, un peu moins de 200 repas servis sous chapiteau, et le bal avec la sono Eclipse pour terminer la soirée.

Puis la fête patronale a fait son grand retour dans sa version habituelle après deux années troublées par la crise sanitaire. Elle s'est donc déroulée les 20, 21 et 22 août.

Les festivités ont démarré le samedi après-midi avec le traditionnel concours de boules carrées tandis que les filles du comité ont distribué les brioches aux habitants du bourg. Le Sou de l'école a organisé dans le même temps des jeux pour les enfants. Puis les jambons à la broche ont été servis par l'association des chasseurs (ACCA). La soirée s'est terminée par un bal avec la sono Eclipse.

Le dimanche ce fut le grand retour du corso fleuri très attendu des spectateurs venus nombreux pour applaudir les 8 chars confectionnés par les associations et hameaux sur le thème des Mythes et Légendes. Le défilé a été animé par trois groupes musicaux, La

Bando Do Ré, la BandA Gougou, l'Espérance St Georges en Couzan et un groupe folklorique Les Lou Brouchillou. Le vin d'honneur de la municipalité a été offert sous le chapiteau puis le comité a servi plus de 200 repas le midi dans l'ancien restaurant Huguet.

En début d'après-midi, les coureurs cyclistes prenaient le départ du grand prix de la Saint Barthélémy organisé par le VCM. Ensuite un show acrobatique de Moto Trial s'est déroulé sur le parking du pôle médical sur le haut du bourg avant le deuxième défilé de chars fleuris. Les Coué Quo se Foué Vé St Bouneou ont servi la soupe aux choux pour le repas du soir. Le feu d'artifice n'a malheureusement pas pu être tiré par arrêté préfectoral du fait de la période de sécheresse. La soirée s'est terminée par le bal musette animé par le groupe Musicalement Vôtre.

Le lundi, la traditionnelle soupe à la ficelle a été servie dans une ambiance toujours aussi conviviale. Puis les conscrits ont animé l'après-midi en débutant par un spectacle de magie puis le radiocrochet avant les jeux inter-hameaux.

La tartifourme a été servie sous le chapiteau puis le bal années 80 est venu clôturer ce beau week-end de fête patronale.

Nous remercions tous les bénévoles, les associations, les hameaux, la municipalité, les commerçants qui ont été impliqués dans l'organisation et qui se sont investis à nouveau pour que cette fête reste un évènement festif et convivial.

Le 24 septembre, à l'occasion des 60 ans des fêtes de la fourme, a eu lieu la journée «Terroirs de fourme» co-organisée avec les comités de St Georges en Couzan et Sauvain et avec l'aide du comité des fêtes de Montbrison. A cette occasion



différentes animations ont été proposées au cours de cette journée : fabrication de fourme à l'ancienne, visite de fermes, dégustation...et pour terminer la journée un repas servi à la carrière à Sauvain avec une animation par le groupe les Compères.

La semaine suivante pour les fêtes de la fourme, le char fleuri «les dieux grecs» confectionné par les conscrits a défilé au sein du corso dans les rues de Montbrison conduit par notre co-président.

Enfin en décembre nous avons offert des crêpes pour la Fête du sapin.

L'année prochaine nous reconduisons la randonnée VTT «St Bo Bike», le bal du 14 juillet et la fête qui aura lieu les 19, 20 et 21 août.

Le bureau sera revoté en début d'année. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles personnes pour intégrer le comité afin de faire perdurer les différentes manifestations proposées pour le village et notamment la fête patronale. Les nouvelles idées et les renforts sont les bienvenus.

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une très bonne année 2023



Club Loisirs et Détente

Suite à l'assemblée générale du 7 Juillet 2022, le bureau reste inchangé :

- BOUCHAND LEA : Co-présidente/ représentante de la gym
- VIALON Marie-Claude : Co-présidente/ représentant de la chorale avec PERRET Marie-Pierre
- CHAZAL Lauriane : Trésorière/ représentante de la gym
- MASSON Mallauray : Co-secrétaire/ représentante de la gym
- DERORY Henriette : Co-secrétaire/ représentante de l'atelier du jeudi avec VRAY Annie

Le club compte pour l'année 2022-2023, 66 adhérents repartis sur 3 activités :

- Chorale : 21 choristes, le lundi de 14h à 16h
- Gym : 36 adhérents, le vendredi de 19h à 20h et de 20h à 21h
- Atelier du jeudi : 9 adhérents, le jeudi de 14h à 17h

Toutes les activités ont repris en Septembre 2022.

Bilan 2021-2022

- En dehors des périodes scolaires, nous avons pu effectuer une année de gym sans coupure en lien avec le COVID.
- Nous avons clôturé la saison fin juin avec un cours de RIGOLOGIE, réalisé par Marie Pierre SAVEL, accompagné d'un «pique nique dansant»

DÉROULEMENT 2021-2022

- Reprise des cours de gym au sein de la salle des fêtes toujours animés par Marie Pierre SAVEL, avec une heure dédiée à la gym tonique et la seconde dédiée aux pilâtes
- Nous sommes ravies compter de nouveaux adhérents.
- Aucune manifestation n'est prévue à l'heure actuelle

ATELIER DU JEUDI

A l'atelier du jeudi 9 personnes sont présentes et heureuses de se retrouver autour d'un bon café.



CHORALE

Les répétitions ont repris en Septembre avec Elsa, notre chef de chœur, et 22 choristes.

Le 4 Septembre à Montrond, nous avons participé à la fête organisée par l'association les millespat' qui soutient les enfants malades de l'hôpital Nord:

défilé d'une cinquantaine de camions, pour nous c'était l'occasion de chanter avec 3 autres chorales.

Elsa a fait sensation dans son costume de clown, et ses déambulations dans la foule, avec l'énergie qu'on lui connaît!!! super ambiance.

Le grand projet de l'année c'est l'enregistrement d'un CD chants de NOËL avec les chorales de Savigneux-Mizérieux- Centre social Montbrison.



Les concerts prévus :

- Salle Guy Poirieux à Montbrison le 4 Décembre pour l'association Abri-Toit
- Leigneux le 17 Décembre
- La fête du sapin à St Bonnet le 18 Décembre

Nous tenons à privilégier le plaisir de chanter et la bonne ambiance du groupe.

Très belle année à tous



Ecole Publique

Pour cette année 2022/2023, l'effectif de l'école connaît une hausse par rapport à l'année dernière. 71 élèves sont inscrits :

- Cycle 1 : 16 PS - 7 MS - 5 GS • Cycle 2 : 11 CP - 12 CE1 • Cycles 2 et 3 : 5 CE2 - 10 CM1 - 5 CM2 •

L'équipe enseignante est au nombre de quatre : Mme ASTE est en charge de la classe de cycle 1 (PS/MS/GS), Mme VIRISSEL a une classe de cycle 2 (CP/CE1) et Mme DUPUY-MESCHKE est toujours la directrice et l'enseignante de la classe de cycles 2 et 3 (CE2/CM1/CM2). Mme GEVREY complète Mme DUPUY-MESCHKE tous les lundis et Mme ASTE tous les mardis.. L'équipe compte également Lucie TARIT, AESH qui vient en aide aux élèves en difficulté, ainsi que Géraldine MOULIN, ATSEM.

Cette année scolaire est de nouveau marquée par un projet commun aux trois classes. Deux projets ont été mis en œuvre ; l'un portant sur les sciences et l'autre sur l'Education Physique et Sportive.

En sciences, différents thèmes sont abordés par les trois classes :

> En période 1, les élèves ont travaillé sur l'eau. Pour illustrer cette thématique, l'école s'est inscrite au module «laver l'eau» proposé par Loire Forez Agglomération. Les élèves vont bénéficier d'une intervenante courant novembre. Une sortie à la station d'épuration sera faite le vendredi 25 novembre par les élèves du CP au CM2.

> En période 2, un travail portant sur les matériaux et les objets techniques sera mise en œuvre par chaque classe.

> En périodes 3, 4 et 5, les élèves travailleront sur le vivant en lien avec l'éducation à la santé ; au développement durable et la biodiversité. Une sortie à la ferme aux trois granges de Boisset-les-Montrond aura lieu le vendredi 03 février. Mme AVRILLON, apicultrice sur Essertines en Châtelneuf interviendra dans chaque classe d'avril à juin. Les enseignantes ont également fait appel à la FNE (anciennement la FRAPNA). Deux interventions auront lieu en classe avec M.GALICHET et une sortie à la journée à la Jasserie de Colleigne est prévue le jeudi 8 juin.

Ce projet scientifique se clôtura avec une sortie de fin d'année au parc des oiseaux à Villars-les-Dombes, en juillet.

A noter que l'ensemble de ce projet est travaillé au quotidien, en classe, au travers de différentes disciplines scolaires : littérature, art, poésie, musique, géographie, questionner le monde...

En parallèle à ce beau projet, les enseignantes ont décidé de porter l'accent sur l'Éducation Physique et Sportive :

> En période 1, l'entreprise Forez Bike est intervenue auprès de chaque classe pour un module vélo.

> En période 2, les enseignantes vont mettre en œuvre un cycle acrosport.

> En période 3, toute l'école se rendra au col de la loge les jeudis 12, 19 et 26 janvier pour une session ski de fond.

> En période 4, un module « course d'orientation » est prévu sur l'école et au stade des bauches.

> Enfin, comme chaque année, les élèves de scolarisés en classe de CP/CE2/CM1/CM2 se rendront à la piscine Aqualude à Montbrison, dans le cadre d'un stage de 5 jours Les élèves de maternelle et de CE1 feront un module sport collectif.

Une nouvelle fois, de beaux projets ont été pensés et mis en œuvre par l'équipe enseignante, qui remercie encore le sou des écoles pour le financement.

Cantine Scolaire

La cantine scolaire est gérée par une association de parents d'élèves dont le bureau est composé comme suit : Président - Rémi RIZAND, Trésorière - Floriane NIGON, Secrétaire - Alice DUPUY.

Lors de l'assemblée générale, qui s'est tenue le 14 septembre, nous avons dressé le bilan moral et financier de l'année écoulée, et évoqué les projets de l'année à venir :

- En 2021/2022, 5247 repas (5119 enfants + 128 adultes) ont été servis à la cantine, soit une moyenne de 38 repas par service.
- Les repas de fin de période, avec des menus plus festifs, ont encore rencontré un franc succès. Ils sont reconduits cette année, chaque jeudi avant les vacances. Pour l'occasion, nous sollicitons l'aide d'un parent pour seconder Béatrice et Martine à la préparation du repas et au service. Cette année, avant les vacances de la Toussaint, la Maman qui s'était portée bénévole a proposé une activité musicale aux enfants après le repas. Un moment très sympa,

apprécié de tous. A reconduire avec plaisir !

- Le logiciel 3D Ouest, mis en place en 2021, qui permet la réservation en ligne des repas, fonctionne très bien.

- En 2022/2023, nous allons mettre l'accent sur le PAT (Plan d'alimentation territorial) qui vise à développer le « manger mieux », et plus local.

- Nous avons également établi un premier contact avec une diététicienne-nutritionniste, car nous prévoyons de remettre à jour les menus proposés aux enfants. Ces menus ayant été élaborés il y a déjà quelques années, notre souhaitons les faire évoluer.

Cette année encore, nous tenons vraiment à remercier la municipalité qui, par son soutien financier, contribue grandement au bon fonctionnement de la cantine.

Le mot de la fin, pour Béatrice et Martine, qui régèrent nos enfants au quotidien : merci !

**Nous vous souhaitons
une belle et heureuse année 2023.**

Bibliothèque

Copernic est le réseau culturel de proximité, au plus près des habitants ; conçu pour répondre à vos envies de culture. Ce réseau se déploie sur l'ensemble des 87 communes de Loire Forez agglomération. La bibliothèque de St Bonnet-le-Courreau fait partie des 55 bibliothèques ou médiathèques et grâce à votre carte de lecteur gratuite, vous avez accès à l'ensemble des 300.000 documents (livres ou DVD). Une navette hebdomadaire livre vos réservations dans la bibliothèque de votre choix :

<https://www.mediathèque.loireforez.fr>

Les 3 classes de l'école viennent une fois par trimestre pour écouter des histoires lues et emprunter des livres pour leur classe.

Fin octobre, ce sont environ 450 livres qui ont été échangés à la DDLM pour renouveler le fond. Nous avons aussi acheté 62 livres (pour enfant et adulte) ; ce qui apporte un peu de nouveauté.



Ce sont environ 75 lecteurs qui sont accueillis et conseillés par l'équipe de 10 bénévoles qui assure les permanences le :

Vendredi de 9h45 à 11h45

Dimanche de 9h30 à 11h30

Bonne Année 2023 à tous et bonnes lectures.

Le Sou des Ecoles

Le sou des écoles est l'association des parents d'élèves de Saint Bonnet le Courreau. Elle organise diverses manifestations tout au long de l'année dont les bénéfices permettent le financement d'activités ludiques en lien avec le programme proposé par l'équipe enseignante et le renouvellement du matériel nécessaire aux activités.



Suite à l'assemblée générale du 6 Septembre 2022 le bureau reste inchangé et se compose comme suit :

- 3 Co-présidents : Jérémy CATESSON, Bastien FAVEYRIAL et Guillaume SIMON
- 3 Co-Trésorières : Nathalie BARTHOLIN, Céline BEAL et Clémence DRUTEL
- 2 Co-Secrétaires : Camille FOUCHÉ et Delphine LAURENT

Nous contacter :
soudecoles42940@gmail.com
Ou via notre boîte aux lettres
située vers le portail de l'école

Sur notre page Facebook :
Sou des écoles de Saint Bonnet le Courreau.

Pour cette année, l'école compte 71 enfants scolarisés (50 familles) répartis sur 3 classes.

Une nouvelle année riche en projets concoctés par les enseignantes sous l'égide de la directrice en lien avec deux thèmes : la Science et les sports.

Projets financés par le Sou pour l'année 2022/2023 :

- ◆ Intervenant vélo (Forez Bike)
- ◆ 3 journées ski de fond au Col de la Loge
- ◆ Sortie à la ferme aux Trois Granges à Boisset lès Montrond
- ◆ Module sur les abeilles proposé par Mme Avrillon d'Essertines en Châtelneuf
- ◆ Sortie au parc des oiseaux à Villars les Dombes

Manifestations de l'année et ventes pour financer les projets pour l'année 2022/2023 :

- ◆ Vente de pizzas
- ◆ Vente de lumignons et de saumon
- ◆ Vente de Galettes des Rois
- ◆ Vente de plats à emporter
- ◆ Spectacle de Noël et visite du Père Noël

- ◆ Participation à la fête du Sapin
- ◆ Buvette du Rallye du Montbrisonnais
- ◆ Soirée Halloween le 5 Novembre 2022 et Soirée Saint Patrick le 18 Mars 2023
- ◆ Photo de Classe
- ◆ Participation à la fête Patronnale

Le bureau du Sou des écoles remercie Mme Dupuy Meschke, directrice de l'école, pour son implication envers nos enfants et sa volonté de faire participer tout les enfants de la petite section au CM2, Mmes Aste et Virissel, enseignantes de Maternelle et CP-CE1 qui l'accompagnent, les parents actifs au sein de l'association, la mairie, les commerçants, vous tous pour votre participation, le département pour son soutien financier.

Sans vous, les projets pour nos enfants ne sont pas réalisables.

Bonne et heureuse année 2023 à tous

Bastien, Camille, Céline, Clémence, Delphine, Guillaume, Jérémy et Nathalie

Le Syndicat de la Fourme



8000 PERSONNES ONT FÊTÉ LES 20 ANS DE L'AOP FOURME DE MONTRISON LES 30 ET 31 JUILLET 2022

Un programme de folie !

20 ans de l'AOP
FOURME de MONTRISON
30 et 31 JUILLET
STATION DE CHALMAZEL

- Concerts
- Repas à la Fourme de Montbrison
- Ateliers culinaires et de fabrication

Activités sportives, loto bouse, spectacle, conférences, montgolfière, marché, découverte des espaces naturels...

www.fourme-de-montbrison.fr

Réservation des repas et des activités : Office de tourisme Loire Forez au 04 77 96 08 69.

ORGANISÉ PAR LE SYNDICAT DE LA FOURME DE MONTRISON AOP

- **Pour savourer** : un marché de producteurs locaux, un stand avec toutes les fourmes de Montbrison, des recettes réalisées en live par des chefs, un cheesetruck spécial fourme, une montée en télésiège avec des paniers pique-nique ...

- **Pour respirer** : des balades guidées à thème : botanique, lecture de paysage, des randos... Et pour couronner le tout, une montgolfière en statique pour contempler les Monts du Forez !

- **Pour s'amuser** : des concerts le soir avec The 571 et Wazoo., un one woman show sur la race Ferrandaise, des intronisations de la compairie des Compagnons de la fourme de Montbrison

- **Pour se dépenser** : course d'orientation, initiation au VTT à assistance électrique, mini-golf, tir à l'arc, grimpe dans les arbres...

- **Pour découvrir** : expo photos, démonstration de fabrication de fourme de Montbrison et assemblage de couteaux LE THIERS® , loto bouse avec les Jeunes agriculteurs, traite de vache, dégustation de lait...



152 PERSONNES



86 PERSONNES



56 PERSONNES



51 PERSONNES



160 PERSONNES



460 PERSONNES



42 ADULTES
54 ENFANTS



44 PERSONNES
61 PERSONNES



ATELIER : 91 PERSONNES



Musée de la Fourme
et des Traditions
130 PERSONNES



200 PERSONNES



3000 PERSONNES

AMAP

Le panier de **SAINT-BONNET** SAIN & BON



Association : «LE PANIER DE SAINT BONNET»

CHOCOLAT, GLACES, LEGUMES, VIANDES Divers,
FROMAGES divers, YAOURTS et CREMES DESSERT,
ŒUFS, FRUITS, BISCUITS, BIERES, VINS....

Le tout de producteurs LOCAUX !

L'association "Le Panier de Saint Bonnet" pour les habitants de Saint Bonnet le Courreau et alentours vous accueille les mercredi soir de 18h30 à 19h sur la place du plâtre.

Cette association est destinée à :

- une vente de produits locaux via une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) et une vente directe via www.cagette.net. Nous faisons travailler essentiellement des gens du coin: éleveuses, agriculteurs, transformateurs, artisans etc.,
- des manifestations diverses dans Saint Bonnet le Courreau (ex : fête des AMAP), ...apportant une petite dynamique au bourg les mercredis soirs - 18h30 à 19h.

Deux manières de commander :

- une vente directe en ligne via Cagette.net où vous pouvez commander tous ces produits - sans engagement à long terme.
- Des contrats AMAP (semestriels) avec les producteurs agricoles qui permettent une gestion plus simple pour tous (une garantie pour le producteur de vendre durablement ses produits, des échanges financiers plus occasionnel), une priorité sur les stocks.

Pour tous contacts :

marcheproducteurs.stbonnet@gmail.com

06 98 61 46 26 Inès

06 76 15 26 48 Clémence

06 43 86 87 72 Roselyne

06 37 08 16 15 Sandrine

Directement en vous inscrivant
sur www.cagette.net

<https://app.cagette.net/groupe/9707>

ou en direct les mercredis soir à 18h30
sur la place de St Bonnet

Vous êtes tous les bienvenus pour :
échanger, passer une commande, adhérer...
Nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse
Année 2023 !!!



Pétanque de St Bonnet Le Courreau

L'année 2022 aura été une belle saison ensoleillée pour jouer à la pétanque qui post covid à été enfin une saison complète.

Le 21 juin s'est tenue l'assemblée générale et a comptée 27 membres avec un bureau qui se constitue de Président : Lucien Joubert, Trésorier : Hervé Simon et Secrétaire : Loic Robert.

Plusieurs concours intra muraux ont pu avoir lieu.

Une rencontre avec le club de pralong a été organisée et nous les remercions pour l'accueil et la convivialité de cette journée.

Nous invitons tous les amoureux de la pétanque (petits et grands) à nous rejoindre tout au long de la saison.

Les boulistes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023

MAM "L'envol des Papillons"

3 ans sont passés depuis l'ouverture de la MAM !

Certains de nos petits bouts sont rentrés à l'école le matin, et pour d'autres à la journée. Nous avons également accueilli de nouveaux enfants.

Nous avons de nouveau mangé la galette pour l'épiphanie.

Pour Carnaval les enfants sont arrivés déguisés.

Cette année nous avons pu profiter au maximum de l'extérieur, et nous avons fêté les vacances d'été autour d'un pique-nique.

Vous pouvez nous contacter au 09 75 50 23 08

Nous vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2023 !!

Les nounous

Mallaury, Aurélie et Véronique



Coue Quo Se Foue Ve Son Bounne ?

Cette année malgré l'absence du feu d'artifice, nous sommes heureux d'avoir servi quelques 320 potées foreziennes, lors de la fête patronale de saint Bonnet. Nous maintenons cette manifestation pour 2023.

De nouveaux projets sont à l'études

De nouveaux membres seront les bienvenus n'hésitez pas à nous contacter.

Président : Patrick DERORY

Trésorier : Philippe FAURE

Secrétaire : David BREUIL

son.bounne@wanadoo.fr

06 70 24 06 15



Nous vous souhaitons
une EXCELLENTE ANNEE 2023

Théâtre "Kivérarira"

Malgré plusieurs mois de répétitions, cette énième vague 'COVID' de début d'année a contraint l'association à annuler ses représentations en 2022...

Mais ce n'est que partie remise !

Après s'être retrouvés cet été pour donner un coup de main au Comité, derrière la buvette, lors de la Fête de la Saint Barthélémy, les comédiens ont repris le chemin des répétitions dès le mois de septembre.

Et comme il faut parfois soulager ses méninges, ils ont posé leurs textes le temps d'une soirée afin d'être spectateurs à leur tour, lors d'une comédie donnée au « Quai des Artistes ».

En décembre, ils n'ont pas non plus manqué l'occasion de se retrouver autour du sapin pour leur traditionnel repas de Noël... Thème 'animalier' pour cette année :

- ° mini hot-"dog" & bouchées à la "renne"
- ° plan"chat" , "rat"atouille & pommes "dauphine"
- ° "vache" qui rit, cornes de "gazelle" & langues de "chat"

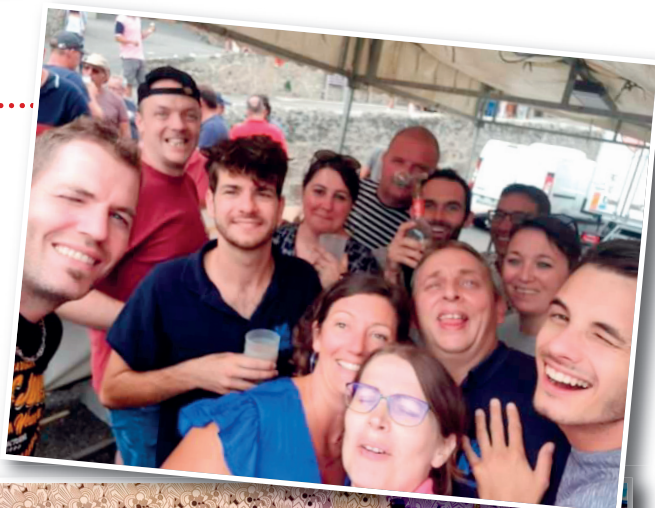
...

Cette année, nous croisons les doigts, et vous donnons rendez-vous les :

25 & 26 février et 3-4-5-10 & 11 mars

pour un tout nouveau spectacle «qui a du chien» !

Belle année 2023 remplie de rires et de fêtes !



Chasse

Au cours de la saison passée, il a été prélevé 25 lièvres, 21 chevreuils et 45 sangliers. Lors des journées déterrage, il y a eu 44 renards et 3 blaireaux prélevés.

Pour la saison 2022-2023, le plan de chasse a été fixé à 42 lièvres et 75 chevreuils sur 3 ans.

La saison a débutée le 11 septembre 2022 et s'achèvera le 28 février 2023.

Concernant les manifestations, l'ACCA organisera le concours de belote le dimanche 12 février 2023, si les conditions sanitaires sont réunies. Elle tient aussi à remercier toutes les personnes présentes au jambon à la broche lors de la Fête patronale.



La Truite Du Haut Lignon Forézien

Cette année 2022 tous les voyants étaient au vert pour une belle saison de pêche que ce soit au bord des 200km de ruisseaux et rivière ou sur le plan d'eau des Champas de notre AAPPMA.

Grâce à un environnement relativement préservé et trois décennies de gestion patrimoniale stricte (pas de lâchers de truites surdensitaires dans les rivières), l'état de santé de nos cours d'eau est satisfaisant au vu du résultat des inventaires réalisés par la Fédération de pêche de la Loire.

Concernant le plan d'eau des Champas, où on peut pratiquer une pêche traditionnelle de la truite ou s'adonner à la pêche à la mouche en no kill (remise à l'eau obligatoire), la sécheresse historique de cette année a quelque peu perturbé la 2ème partie de saison, malgré les efforts conjoints des bénévoles

de l'association et du pisciculteur. Quelques ruisseaux ont également fortement souffert.

Dans la continuité de nos actions de préservation des cours d'eau, une mise en défend des ruisseaux du Sagnat sur Jeansagnière et du Payonnet sur Chalmazel a été effectué en concertation avec les riverains, les agriculteurs exploitants et les différentes autorités compétentes, les travaux sur le Payonnet étant réalisés par les bénévoles.

Pendant l'été, plusieurs séances d'initiation et de perfectionnement à la pêche en rivière ont eu lieu, animées par les bénévoles de l'APPMA. Nous avons accueilli de jeunes pêcheurs désirant perfectionner leur technique de pêche ou tout simplement découvrir la pêche à la truite.

L'atelier d'initiation au montage de mouches créé l'année dernière

est toujours d'actualité.

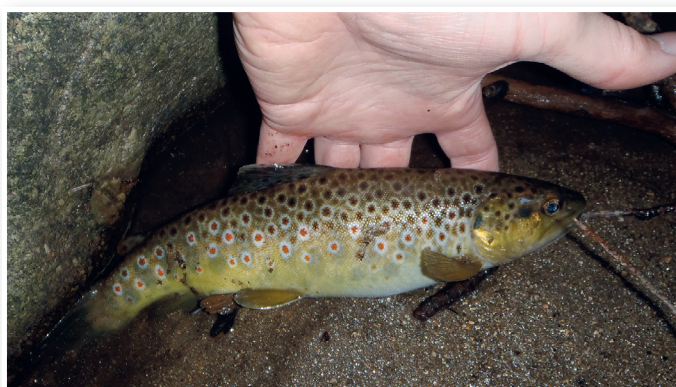
Cet atelier, animé par les «moucheurs» de l'association, est avant tout un moment d'échange et de convivialité. Il est ouvert à toute personne intéressée par la pêche à la mouche, il se déroule de Novembre à Février, les samedis matin.

Pour l'année 2023, nos objectifs restent dans la continuité de ce qui a été réalisé les années précédentes avec la poursuite des travaux de restauration de ruisseaux qui sont de véritables pépinières aussi bien pour la truite fario que pour l'écrevisse à pattes blanches, la pérennisation des cycles d'initiation pêche en espérant attirer de nouveaux jeunes pêcheurs, l'atelier montage mouche, ...



Toutes les informations et actualités sont bien entendu consultables sur le site <https://www.truitehautlignon-forez.fr/>

Contact : Franck Jacquet - 06.30.98.76.28 - truite.hautlignon@federationpeche42.fr



Moulin des Massons

Moulin des Massons rétrospective 2022 et projets 2023

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, l'écomusée a connu une saison normale et accueilli plus de 10 000 visiteurs en 2022 contre 8227 en 2021, ce qui porte à environ 190 000 le nombre de personnes reçues depuis son ouverture en 2004.

Au niveau de Loire-Foréz Agglomération, le Moulin se trouve dans le Top 5 des sites les plus fréquentés, selon l'annonce faite par Chantal Brosse conseillère départementale lors de l'assemblée générale du Moulin le 8 avril 2022.

Outre les habituelles animations pour enfants organisées autour du four à pain durant toutes les vacances scolaires, la « chasse aux œufs » a été une réussite ainsi que les Anniversaires, Halloween, et les Décors de Noël.

Au vu du succès du jeu Enquête-Game lancé en 2020, une formule de jeu similaire pour enfant est en projet pour 2023.

Tout au long de la saison, le Moulin a participé aux marchés, foires et salons pour la vente d'huiles et

aussi pour se faire mieux connaître. Savez-vous que les huiles du Moulin des Massons sont aussi en vente dans l'épicerie parisienne de l'animateur télé Loïc Ballet ?

Grâce à l'aide précieuse des bénévoles, les travaux habituels d'entretien ont pu être menés tout au long de la saison, notamment la construction d'un parapet en pierre et l'installation en haut du chemin des Massons d'un moulin à huile.

En 2023, les animations enfants et adultes seront programmées au fil de l'année, Fête du Pain, Fête du Moulin, Découverte du Monde de l'Abeille, Journées du Patrimoine ainsi que les balades insolites conduites par Michelle Bouteille pour ouvrir porte et secrets des alentours du Moulin.

Dans l'équipe du Moulin, plusieurs bénévoles sont de Saint-Bonnet, et nous serions ravis d'en accueillir d'autres, aussi n'hésitez pas à nous rendre visite pour l'assemblée générale du Moulin prévue début mars 2023.



L'équipe du Moulin des Massons vous souhaite une heureuse année 2023 et vous remercie de votre fidèle soutien.



Guylaine BONNEFOY
Animatrice

Moulin des Massons
799 chemin des massons
42940 SAINT BONNET LE COURREAU
04 77 76 86 45



Conseil départemental du canton de Boën sur Lignon

Alors que nous commençons à endiguer la pandémie de Covid-19, une guerre impensable a ressurgi sur le territoire européen. Après la crise sanitaire, une crise économique se profile. L'envolée des prix des énergies et de la plupart des matières premières, le taux d'inflation élevé, grèvent durement le pouvoir d'achat. Pour autant, nous ne devons pas laisser la morosité s'installer. Depuis le printemps, notre vie sociale s'est peu à peu normalisée, favorisant les échanges et l'émergence des projets.

Dans ce contexte, le Département poursuit une politique volontariste afin d'accompagner nombre d'actions visant à améliorer votre quotidien. Au-delà de la part significative du budget consacrée aux affaires sociales, nous souhaitons rester le premier partenaire financier des communes en soutenant les projets qui contribuent à l'amélioration de votre cadre de vie. 84 % des communes déclarent que sans l'aide du Département leurs projets n'auraient pas pu voir le jour. Au niveau du canton, ce sont 3 661 300 € de subventions qui ont été attribués en 2022 aux collectivités (communes du canton, Loire-Forez, Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, Communauté de Communes des Pays d'Urfé).

Concernant Saint Bonnet-le-Courreau, la rénovation des toilettes publiques et la réfection de la toiture du bâtiment « Huguet » ont été accompagnées, tout comme les travaux sur les périmètres de protection des captages de la Tinésie. Dans le cadre de la voirie, une subvention de plus de 500 000 € a été attribuée à Loire-Forez Agglomération pour la réfection des voiries communales du canton se trouvant sur son territoire.

Interlocuteur privilégié du monde agricole, nous avons aussi souhaité accompagner nos agriculteurs afin qu'ils puissent faire face au changement climatique, une réalité prégnante cette année. De nombreux projets d'économie d'eau et d'hydraulique agricole sont soutenus. Préserver à la fois l'agriculture et l'environnement représente un enjeu d'aujourd'hui pour demain.



Le milieu associatif, si important pour créer du lien social et animer nos communes, n'est pas oublié. Nous avons accordé des subventions au Moulin des Massons qui contribue à l'attractivité du territoire et au Sou des écoles.

Vous le constatez, le Département se mobilise pour répondre au plus près à vos attentes. Vous pouvez compter sur notre détermination pour défendre inlassablement les intérêts du canton.

A chacune et chacun d'entre vous, nous souhaitons le meilleur pour cette année 2023.

Chantal BROSE et Pierre-Jean ROCHETTE,
conseillers départementaux du canton
de Boën-sur-Lignon



Projet de Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez

«Le Parc évolue, je m'implique pour son notre avenir»

Les élus et techniciens des communes, des intercommunalités, des Départements et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les organismes partenaires du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et des habitants réfléchissent, en ce moment, à un **nouveau projet collectif** pour le Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce temps est essentiel pour imaginer l'avenir et participer à construire la future Charte du Parc Livradois-Forez pour la période 2026-2041. Le périmètre d'étude compte 191 communes réparties sur les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier. Le travail engagé en début d'année 2022 aboutira dans 3 ans à une nouvelle Charte permettant de renouveler le classement du territoire en Parc naturel régional jusqu'à 2041. Un site internet dédié à cette démarche a été ouvert à l'adresse suivante : <https://2041.parc-livradois-forez.org/>

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créés à l'initiative des Régions, reconnus par l'État pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils couvrent 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement, avec les communes, les intercommunalités et les habitants, une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Leur Charte, d'une durée de 15 ans, constitue le projet de territoire dans lequel s'engagent l'ensemble des partenaires signataires.

Contact : Claudy COMBE, 04 73 95 57 57



DECHETS

Bientôt **100% des emballages et papiers** dans nos **bacs jaunes** !

A partir du 1^{er} janvier 2023, tous nos papiers et nos emballages sont destinés à être triés. Cette simplification des consignes de tri est un plus pour la réduction de nos déchets.

Cette barquette, ça se trie ou non ? Maman, papa, je le mets où ? A compter de janvier 2023, les consignes de tri seront plus claires et plus simples : tous nos emballages (que l'on tente de réduire par ailleurs) sont destinés aux bacs jaunes.

Sur la commune, le tri des déchets s'effectue dans les points d'apports volontaires (PAV), c'est-à-dire des conteneurs publics librement à votre disposition.

Tous au tri !

Désormais, tous les emballages en carton, en métal, en plastique, en papier : direction le point d'apports volontaire jaune. C'est simple !

Pour faciliter le tri, il ne faut pas imbriquer plusieurs emballages (pots de yaourts par exemple) et nul besoin de les laver. Ils doivent être déposés en vrac, même sales et aplatis pour gagner de la place. Ces déchets ont alors une grande chance d'être valorisés, contrairement au bac gris qui n'est pas rétrié.

Avec ces extensions de consignes, plus d'excuse pour ne pas trier : viser le bac jaune !

Notez bien : le tri du verre, comme partout, est à effectuer dans les points d'apports volontaires de votre commune. Pour les ordures ménagères résiduelles (bac

gris), renseignez votre adresse pour connaître le jour de collecte sur https://geo.loireforez.fr/sig_loire_forez_dechets/ ou www.loireforez.fr, rubrique Déchets/Jour de collecte.

Plus d'information N° vert : 0 800 881 024 / www.loireforez.fr rubrique «déchets».

À partir du 1^{er} janvier 2023
100% DES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

» en vrac, vidés, aplatis, non-imbriqués, même sales

<p>EMBALLAGES EN MÉTAL</p>	<p>EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES</p>
<p>JOURNAUX, PAPIERS ET MAGAZINES</p>	<p>EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET BARQUETTES POLYSTYRÈNE</p>

INTERDIT
VERRE (à apporter en point d'apport volontaire), GROS POLYSTYRÈNE ET CARTON BRÛN (à apporter en déchèterie)

CITEO

Loire
FOREZ
Agglo

Un doute, une question ?
Contactez-nous :
dechets@loireforez.fr
N° Vert 0 800 881 024
www.loireforez.fr

C'EST DÉCIDÉ, JE RÉDUIS MES DÉCHETS !

2 solutions pour valoriser vos déchets biodégradables

1 Empruntez un broyeur de végétaux



Évitez des passages en déchèterie : empruntez gratuitement un broyeur de végétaux auprès de nos partenaires (limité à une demi-journée par an et par foyer)

Pour bénéficier de ce dispositif :

- » Vous devez impérativement résider sur l'une des 87 communes de Loire Forez.
- » Répondez au quiz disponible sur le site Internet de Loire Forez et remplissez le formulaire d'inscription.
- » Vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez alors convenir d'une réservation avec le loueur partenaire choisi.



Plus d'infos :
www.loireforez.fr
dechets@loireforez.fr
N° Vert 0 800 881 024



2 Participez à une séance d'informations et achetez un composteur

Nous répondons à vos questions sur le compostage et les déchets de manière générale. À l'issue de la séance, vous pourrez, si vous le souhaitez, acheter un composteur à tarif préférentiel.

Pour bénéficier de ce dispositif :

- » Vous devez impérativement résider sur l'une des 87 communes de Loire Forez.
- » Inscrivez-vous à l'une des séances proposées sur le site de Loire Forez.
- » Si vous souhaitez acheter un composteur, il faudra présenter un justificatif de domicile et payer par chèque uniquement.

*séance d'informations gratuite - composteur à 25€

Calendrier des séances d'informations automne 2022

Estivareilles
Jeudi 29 septembre à 18h
Salle ERA

Chalain-d'Uzore
Samedi 1^{er} octobre à 10h
Salle des associations

Noirétable
Mardi 4 octobre à 18h
Salle des fêtes

Bonson
Mardi 11 octobre à 18h
École

Saint-Just-Saint-Rambert
Samedi 15 octobre à 10h
Salle Parc III

Marcoux
Mardi 18 octobre à 18h
Salle de réunion de la mairie

Saint-Romain-Le-Puy
Mercredi 26 octobre à 18h
Salle Claveloux

Montbrison
Mercredi 2 novembre à 14h
Salle du conseil communautaire



Plus d'infos :
www.loireforez.fr
dechets@loireforez.fr
N° Vert 0 800 881 024

C'EST DÉCIDÉ, JE RÉDUIS MES DÉCHETS !

3 solutions pour valoriser vos déchets biodégradables

1 Empruntez un broyeur de végétaux



Évitez des passages en déchèterie : empruntez gratuitement un broyeur de végétaux auprès de nos partenaires.

Pour bénéficier de ce dispositif :

- » Vous devez impérativement résider sur l'une des 87 communes de Loire Forez.
- » Répondez au quiz disponible sur le site Internet de Loire Forez et remplissez le formulaire d'inscription.
- » Vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez alors convenir d'une réservation avec le loueur partenaire choisi.



Plus d'infos :
www.loireforez.fr
dechets@loireforez.fr
N° Vert 0 800 881 024



2 Participez à une séance d'informations et achetez un composteur

Nous répondons à vos questions sur le compostage et les déchets de manière générale. À l'issue de la séance, vous pourrez, si vous le souhaitez, acheter un composteur à tarif préférentiel.

Pour bénéficier de ce dispositif :

- » Vous devez impérativement résider sur l'une des 87 communes de Loire Forez.
- » Inscrivez-vous à l'une des séances proposées sur le site de Loire Forez.
- » Si vous souhaitez acheter un composteur, il faudra présenter un justificatif de domicile et payer par chèque uniquement.

*séance d'informations gratuite - composteur à 25€

3 Devenez référent d'un composteur partagé

Vous souhaitez composter mais vous n'avez pas la place d'installer un composteur individuel chez vous ? Pourquoi ne pas installer un composteur partagé dans votre quartier, au pied de votre immeuble ou dans votre établissement... ? Nous vous accompagnons dans cette démarche !

Pour mettre en place ce dispositif :

- » Vous devez impérativement résider sur l'une des 87 communes de Loire Forez.
- » Disposer d'un espace en extérieur d'environ 5-6 m² et d'un accès direct à la terre.
- » Identifier au minimum 2 référents de site (personnes qui seront formées à la gestion domestique des déchets de jardin et de cuisine : principes, techniques et pratiques).
- » Mobiliser une dizaine de voisins.



Plus d'infos :
www.loireforez.fr
dechets@loireforez.fr
N° Vert 0 800 881 024

Etat Civil



Ils ont dit OUI

**SERVAJEAN Nicolas, Jean-Michel
et PEILLON Edith**
19 février 2022

**PERRIN Frédéric
et PECCOZ Nathalie Hélène**
30 avril 2022

**BROSSE Cédric
et ROCHE Fabienne**
23 juillet 2022

**POMPORT Pierre-Henri
et CHAZAL Catherine, Anne, Marie**
3 septembre 2022

**CHAZAL Lilian, François, Michel
et MONTAILLARD Elodie**
22 octobre 2022



Ils sont nés

PEYRON MOULIN Logane
16 mars 2022

MAURIN Appoline Patricia Claudine
20 mai 2022

MAISON Augustine Marie Béatrice
20 mai 2022

GOURBIERE Rio
12 juin 2022

DESCHAMPS Zélie
25 août 2022

PARRA FAYARD Tiago
13 octobre 2022

Ils nous ont quittés



Décès

HUGUET Gérard
12 janvier 2022

MASSACRIER Francisque Marius
05 mai 2022

PERRET Christian Noël
18 mai 2022

MASSACRIER Pierre Marius Jean
22 juin 2022

BREUIL Andrée
9 août 2022

TRUNEL Robert, Joseph
22 décembre 2022

Transcription de Décès

BARTH Marcel Jacques
10 janvier 2022

EPINAT Marie José Roseline
17 février 2022

MONIER Janine
2 mars 2022

MAISSE René Emile Félix
17 mars 2022

BEAUREZ Marguerite Eugénie Antonia
15 juillet 2022

CHRISTOVA Sophie
10 juillet 2022

VIALARD Robert, Claude, Irénée
25 Octobre 2022

Manifestations 2023

DATES	MANIFESTATIONS
22 janvier	Voeux du maire
25 janvier	Don du sang
12 Février	Concours de belote ACCA
25 et 26 février	Théâtre
3, 4 et 5 Mars	Théâtre
11 et 12 Mars	Théâtre
18 Mars	Soirée sou des écoles
25 Mars	Soirée AJSB
8 Avril	Soirée Foot
7 mai	Bal des conscrits
28 mai	Concours de pétanque de l'AJSB aux Bauches
9 juin	Don du sang
11 juin	Rando VTT "ST BO BIKE"
17 Juin	Concert Chorale
7 Juillet	Kermesse
13 juillet	Bal Comité des fêtes
21 juillet	Marche AJSB
11 Août	Don du sang
19,20 et 21 Août	Fête Patronale
16 Septembre	Banquet des Classes en 2
23 Septembre	Banquet des Classes en 3
21 octobre	Bal AJSB
29 octobre	Repas du CCAS
4 Novembre	Soirée Sou des Ecoles
17 décembre	Fête du Sapin

Chanson :

LA CASCADE DE CHORSIN

Paroles de : Annie ARNOULT

COUPLET 1

Pierre-Brune, sur la montagne
Creuse son lit entre les gentianes,
Sous l'oeil brillant des troupeaux
Qui se désaltèrent dans son eau,
Dans la belle vallée glaciaire
Entourée de sapins centenaires,
En sautant la paroi abrupte
On entend le bruit de sa chute.

REFRAIN

**C'est la cascade, c'est la cascade
C'est la cascade, de Chorsin
C'est la cascade, c'est la cascade
C'est la cascade, de Chorsin**

COUPLET 2

Quelle splendeur hivernale !
Grossit sous les abondantes pluies
Quand la neige fond elle rugit,
Par grands froids, elle se carapace
Sous une épaisse couche de glace,
Entre blocs rocheux se faufile,
Les moulins et scieries se sont tus
Restent ruines et pierres moussues.

COUPLET 3

Quelle splendeur estivale !
En remontant le cours d'eau
Les pêcheurs guettent les farios,
Randonneurs viennent se reposer,
Les touristes aiment pique-niquer,
À ses pieds, les petits gargouiller,
Près de là, mille plantes fleurissent
Embaume la délicate mélisse.